



HAL
open science

La baraque : lorsque le provisoire s'installe

Céline Pensec

► **To cite this version:**

Céline Pensec. La baraque : lorsque le provisoire s'installe. Architecture, aménagement de l'espace. 2018. dumas-02456365

HAL Id: dumas-02456365

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02456365>

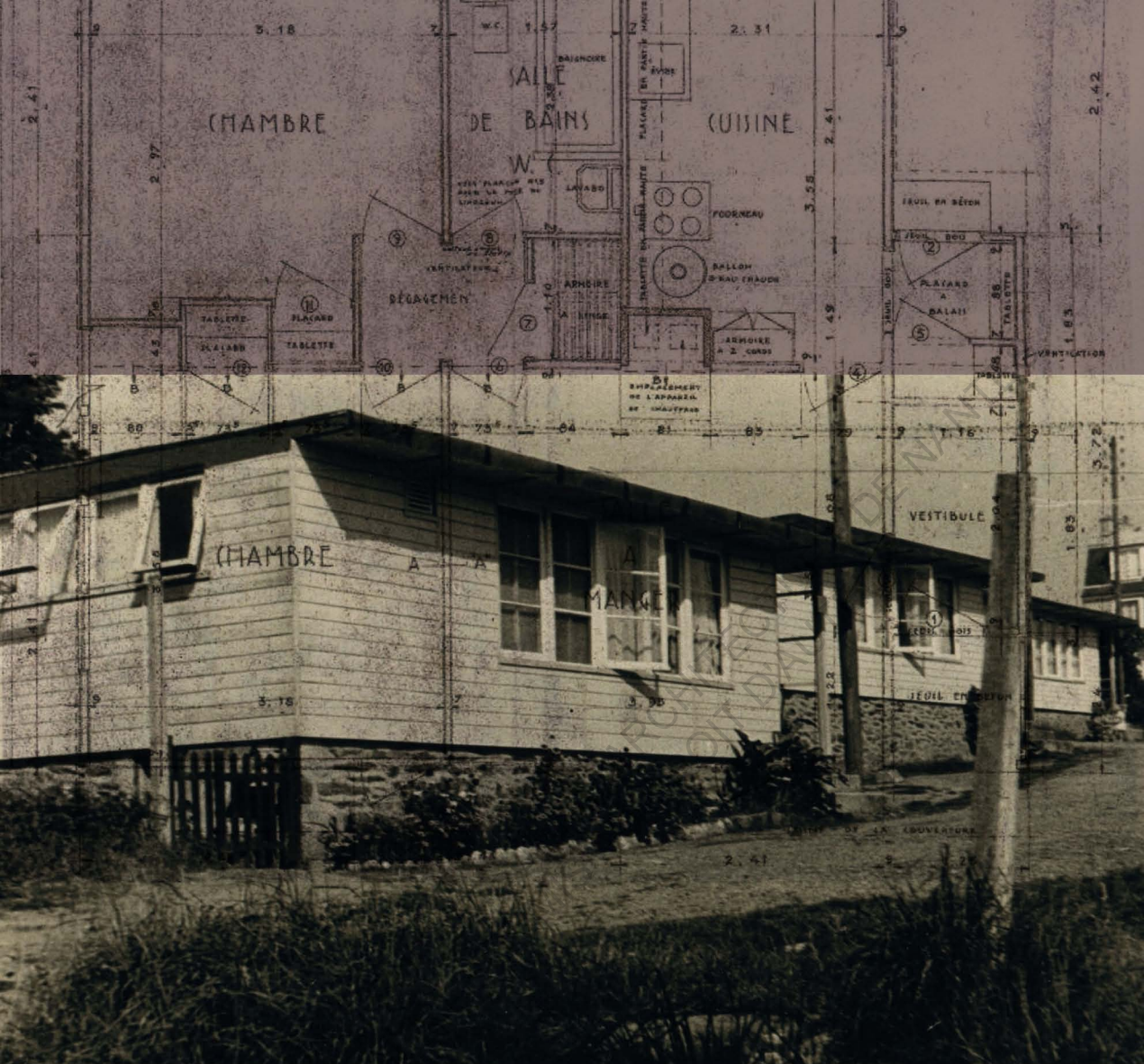
Submitted on 27 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



"LA BARAQUE" LORSQUE LE PROVISOIRE S'INSTALLE

«L'architecture de survie est la plus ancienne branche du noble art de l'architecture (...) mais elle a le défaut de ne laisser aucune trace»¹

Yona Friedman

1- Yona Friedman, L'architecture de survie, Paris, L'éclat/poche, 2003-2016, p187

INTRODUCTION

La Seconde Guerre mondiale a privé d'habitations des milliers de personnes en France. Pour pallier à ce manque, le pays a dû mettre en place des cités provisoires, en grande partie au niveau des villes portuaires. Ces quartiers étaient formés par l'accumulation de maisons temporaires, des objets standardisés nommés «baraques». Plusieurs modèles étaient montés en France, des baraques américaines, françaises ou finlandaises.

Il est intéressant pour débiter la lecture de ce mémoire d'en rédiger une courte biographie.

En cette période de guerre sont arrivées les baraques dites «type françaises», en construction bois. Elles étaient l'évolution des baraquements militaires déjà présents lors de l'Occupation, et même au moment de la Première Guerre Mondiale. Vers les années 45, la période a voulu que les abris, les mobiliers, et même les ustensiles domestiques soient des éléments récupérés, il en a été de même pour les baraquements. Seul un cloisonnement intérieur fut rajouté pour permettre à une famille de s'y installer à la place d'une unité militaire. Les maisonnettes se composaient de deux chambres et une pièce de vie, aucune pièce d'eau supplémentaire n'existait. Elles répondaient au strict minimum dans l'attente de nouveaux logements. Il n'était pas question que ces cités provisoires perdurent.

Quelques mois après, 32 000 baraques, nommées les UK100, ont été élaborées aux Etats-Unis. Leurs origines remontent au début du 20ème siècle aux Etats-Unis. Leurs ancêtres furent dessinés à la demande de Roosevelt dans les années 30 au moment du New-Deal, pour les travaux dans la vallée du Tennessee. L'entreprise américaine spécialisée dans la construction de barrages et de stations hydroélectriques, la Tennessee Valley Authority, avait la nécessité de mettre en place des villes temporaires pour loger les ouvriers lors de la construction des barrages. Ils nommaient ces habitations, les maisons démontables. Ces villes temporaires devaient voyager de chantier en chantier. L'une d'elle «Norris», portant le nom d'un sénateur républicain des années 30, est une ville dans le Tennessee, tellement bien conçue qu'elle existe toujours aujourd'hui. On la surnomme « Utopia ». L'architecte était autrichien, Roland Wank; il avait fui son pays entre les deux guerres. Il disait que pour que le travailleur travaille bien, il fallait qu'il soit bien, que sa femme vive bien, que l'école soit proche, il fallait que l'espace domestique soit clair, que l'employé soit bien chez lui. Les baraques étaient donc destinées à créer de nouvelles villes temporaires pour héberger les travailleurs de la firme américaine.

Les baraques dites «UK100» étaient pensées pour les sinistrés de la Seconde Guerre. Elles étaient plus petites et plus faciles à mettre en place que les baraques américaines de la Tennessee Valley. Prévues pour pallier le manque de logements en Angleterre, elles étaient dessinées à l'image du pays. Même les cloisonnements de ces maisons en ossature bois étaient dessinés pour recevoir des meubles issus de l'industrie anglaise.

Après la construction de 32 000 habitats provisoires, seules 16 000 baraques quitteront le port américain. L'Angleterre, à l'approche de la fin de la lend-lease ne pouvait plus se permettre de telles dépenses. Son refus permettra à Jean Monnet, responsable de l'urbanisme et de la reconstruction française de se procurer 8 000 UK100, image de la modernité américaine et de sa solidarité. Elles

seront débarquées au port de Lorient, contrairement à leur itinéraire d'origine qui les destinait au Havre.

De là, certaines seront envoyées dans les ports du Havre, de Gonfreville l'Orcher ou de Brest.

Ces baraques sont modernes et proposent des pièces d'eau, loin du confort actuel des maisons individuelles françaises. Les années de récupération où l'image du sinistre était encore présent s'effacent doucement sous la venue de la modernité et de la standardisation de ces fabrications en série.

A partir des années 1946, les baraques forment de réels quartiers, que ce soit des baraques françaises, américaines, ou même des baraques issues des pays de l'Est. Des cités provisoires poussent dans plusieurs villes de la métropole. Certaines resteront finalement en place pendant plus de trente ans. Alors que les grandes villes portuaires, les plus touchées par les bombardements, commencent à se reconstruire, les villes temporaires présenteront une vie en communauté très appréciée. Mais l'image de la précarité et des souvenirs de guerre ne permettra pas aux baraques de garder une place en ville. Nous lirons à cette période dans les journaux des grands titres présentant une image très péjorative de cet habitat temporaire. A l'approche des années 60, la ville se veut être moderne et bien construite.

Mais des baraques, surtout les UK100, seront rachetées par des propriétaires pour en faire des maisons secondaires, comme nous pouvons aujourd'hui le voir du côté de Cabourg. Ces résidences saisonnières se retrouvent dans des quartiers résidentiels huppés, parfois sans laisser deviner leur origine. Dans ces mêmes années 65/70, la France va être marquée par un vaste mouvement de construction de logements sociaux grâce au mouvement de restructuration économique. L'exemple de la ville de Carhaix laisse encore entrevoir aujourd'hui le squelette de certaines de ces maisons qui n'est autre que la base d'une UK100. La ville avait fait la demande vers 1970, à la ville de Lorient, d'une cinquantaine de baraques UK100 qui devaient être démolies dans le centre de la ville portuaire. Ces habitats ont donc été remontés à Carhaix, toujours à l'image du provisoire, et se sont vus être rachetés et modifiés au cours des années par des particuliers devenus propriétaires. En 2018, certaines sont encore utilisées.

Le projet de garder une empreinte de ce provisoire sera marquée en 2015, après 10 ans de discussion entre l'association du domaine de Soye et la mairie de Lorient, lors de l'inscription de ces baraques au titre des monuments historiques. Aujourd'hui, des visites guidées sont régulièrement organisées sur le domaine. Durant les journées du patrimoine en 2017, plus de 1800 personnes s'y promènent.

Depuis 1995, de nombreuses associations se sont créées, 20 ans après les dernières baraques. Ces années écoulées ont estompé les mauvaises rumeurs sur ces habitats précaires et ont laissé place à la parole des anciens habitants, afin de ne pas oublier que certains y ont habité plus de 25 ans.

Devons-nous considérer aujourd'hui que l'architecture provisoire trouverait une place au niveau du patrimoine ? Est-ce que la mémoire d'un lieu, et surtout d'un vécu, doit laisser une trace physique ?

Je remercie tout particulièrement Théo Fort-Jacques de m'avoir suivi cette année dans ce travail passionnant, mêlant enquêtes de terrain et mémoires de vécus.

Un grand merci à toutes ces personnes qui m'ont consacré du temps lors des entretiens, ainsi qu'à travers les échanges d'e-mails et de documents divers.

Aux anciens habitants:

Yvon Simon, ancien habitant du Polygone, Andrée et François Quiviger du Bouguen Est et Ouest, Monique Calvez du Bouguen centre, Bernard Calvez du Rouisan, Janielle Lamure du Bouguen centre et Marie-Claire Perhirin du Polygone.

Aux associations:

M Ollivier DISARBOIS, président de l'association «les amis des baraques»

M Georges PERHIRIN, président de l'association «aux anciens du Bouguen»

M Mickaël SENDRA, président de l'association «mémoire de Soye»

Mme Elisabeth BLANCHET, photographe, auteure, fondatrice et codirectrice de Frefab'museum à Londres.

Aux habitants carhaisiens:

M Chemineau-Lagadec Thierry et Didier du quartier du Frouit à Carhaix. Mme Nicole Le Mann, habitante de Carhaix.

Les différentes personnes travaillant aux archives ou à l'urbanisme.

Et ceux qui ont participé aux différentes recherches sur la mémoire des baraques.

TABLE DES MATIÈRES

1/ INSTALLER UNE ARCHITECTURE PROVISOIRE APRÈS LA GUERRE. LES BARAQUES, DE L'OBJET STANDARDISÉ À LA CITÉ TEMPORAIRE

- 1-1 L'état critique des villes portuaires et la mise en place de la reconstruction, le cas de la Bretagne et plus particulièrement de la ville de Brest
 - 1-1-1 Un regard sur l'histoire de la ville de Brest
 - 1-1-2 Un bilan lourd suite à la Seconde Guerre Mondiale
 - 1-1-3 L'organisation générale de la reconstruction
- 1-2 Loger les sinistrés de la Seconde Guerre Mondiale en habitat d'urgence
 - 1-2-1 Le provisoire de l'après guerre
 - 1-2-2 L'arrivée des baraques étrangères et les accords à l'international
 - 1-2-3 Des emplacements choisis dans des villes en reconstruction

2/ VIVRE EN BARAQUES

- 2-1 La vie de quartier en baraques
 - 2-1-1 L'exemple des UK100, un concept venu d'Amérique
 - 2-1-2 La vie de quartier en baraques, des années 45 à 73 dans les cités, regards d'habitants brestois
 - 2-1-3 La fin tragique de la perception des cités temporaires
- 2-2- La réutilisation de certaines baraques
 - 2-2-1 Le déménagement de modèles UK100 dans les années 60 et 70
 - 2-2-2 Les logements sociaux de la ville de Carhaix

3/ GARDER LA MÉMOIRE D'UNE CONSTRUCTION TEMPORAIRE

- 3-1 La communication sur les baraques prend place dans les années 90, les gens osent en reparler
 - 3-1-1 La création d'associations
 - 3-1-2 La ville s'implique dans des projets de restitutions cinématographiques ou photographiques
- 3-2 La patrimonialisation des baraques
 - 3-2-1 L'histoire du domaine de Soye

CONCLUSION



Source : Crier-Le-Bras, Les tours de Quéliverzan à Brest, Archives municipales de Brest, photographie réf 2FI03116, 1955.

1/ INSTALLER UNE ARCHITECTURE PROVISOIRE APRÈS LA
GUERRE. LES BARAQUES, DE L'OBJET STANDARDISÉ À LA
CITÉ TEMPORAIRE

1-1 L'état critique des villes portuaires et la mise en place de la reconstruction. *Le cas de la Bretagne et plus particulièrement de la ville de Brest.*

La Seconde Guerre Mondiale marquera un grand nombre de régions françaises, notamment les villes portuaires. A travers cet écrit, nous aborderons plus particulièrement les cas de Lorient et Brest, situés dans la péninsule Armoricaïne. Même si le territoire breton fut plus tardivement concerné par l'occupation allemande, elle s'est faite extrêmement rapidement sur le terrain par rapport à d'autres régions françaises.

A partir de janvier 1943, la Grande-Bretagne, d'où le général de Gaulle dirigeait ses opérations, autorisa la Royal Air Force à attaquer l'armée allemande sur le territoire français; lui laissant toute liberté sur la stratégie d'attaque aérienne, quitte à détruire la totalité des deux communes citées précédemment. Ces ports servaient depuis l'armistice de 1940 de bases marines pour les troupes ennemies, nommées la Kriegsmarine². Celle-ci prit possession des ports de Lorient et Brest pour avoir des bases stratégiques dans la bataille de l'Atlantique et le projet d'invasion du Royaume-Uni.

Les rafles aériennes de 1943 provoqueront un véritable désastre matériel et humain pour ces villes.



Source : Archives municipales de Brest, occupation allemande, photographie réf 1NUM685, 1943.

1-1-1 Un regard sur l'histoire de la ville de Brest.

Le ressenti des Brestoïses à la fin de la guerre 39-45 est en grande partie dû à la métamorphose de leur ville. Brest à la fin des années 30 ne ressemblait pas à aujourd'hui.

L'ampleur de la démolition d'une ville ne pourrait s'estimer si nous ne décrivions pas un peu de son histoire. Daniel Le Couedic débute son ouvrage sur l'histoire de Brest³ par une citation de Flaubert de 1847.

«Que voir à Brest? des maisons forts bêtes, un théâtre où on ne joue pas, des églises déplorables» puis il interroge le lecteur en continuant de rédiger sa source *«Vous comprenez de suite que la vraie ville est l'arsenal, que l'autre ne vit que pour lui, qu'il déborde sur elle»*.

À travers ces quelques phrases, il laisse penser aux lecteurs une ville presque inanimée à première vue, laissant finalement entrevoir la véritable vie brestoïse développée grâce à l'arsenal. Cet endroit, emblématique de Brest, devient omniprésent à chaque fois que la littérature s'autorise une déambulation dans la ville. Jacques Prévert fut également inspiré par la pointe bretonne dans la période de la Seconde Guerre mondiale, décrivant cette fois-ci une ville détruite où la vie des habitants continue malgré tout, dans son poème «Barbara»⁴.

BARBARA

Rappelle-toi Barbara

Il pleuvait sans cesse sur Brest ce jour-là

Et tu marchais souriante

Épanouie ravie ruisselante

Sous la pluie

Rappelle-toi Barbara

Il pleuvait sans cesse sur Brest

Et je t'ai croisée rue de Siam

Tu souriais

Et moi je souriais de même

Rappelle-toi Barbara

Toi que je ne connaissais pas

Toi qui ne me connaissais pas

Rappelle-toi

Rappelle-toi quand même ce jour-là

N'oublie pas

Un homme sous un porche s'abritait

Et il a crié ton nom

Barbara

Et tu as couru vers lui sous la pluie

Ruisselante ravie épanouie

Et tu t'es jetée dans ses bras

Rappelle-toi cela Barbara

Et ne m'en veux pas si je te tutoie

Je dis tu à tous ceux que j'aime

Même si je ne les ai vus qu'une seule fois

Je dis tu à tous ceux qui s'aiment

Même si je ne les connais pas

Rappelle-toi Barbara

N'oublie pas

Cette pluie sage et heureuse

Sur ton visage heureux

Sur cette ville heureuse

Cette pluie sur la mer

Sur l'arsenal

Sur le bateau d'Ouessant

Oh Barbara

Quelle connerie la guerre

Qu'es-tu devenue maintenant

Sous cette pluie de fer

De feu d'acier de sang

Et celui qui te serrait dans ses bras

Amourosement

Est-il mort disparu ou bien encore vivant

Oh Barbara

Il pleut sans cesse sur Brest

Comme il pleuvait avant

Mais ce n'est plus pareil et tout est abîmé

C'est une pluie de deuil terrible et désolée

Ce n'est même plus l'orage

De fer d'acier de sang

Tout simplement des nuages

Qui crèvent comme des chiens

Des chiens qui disparaissent

Au fil de l'eau sur Brest

Et vont pourrir au loin

Au loin très loin de Brest

Dont il ne reste rien.

Ces écritures, évocatrices de la vie brestoïse, n'ignorent pas la place de l'arsenal. Il marquera l'histoire et le développement de cette ville portuaire.

3- LE COUEDIC, POPESCOU et SATTOLO, *Art public et projet urbain, Brest 1970-2000*, PUR éditions, Rennes, 171p, 2008

4- PREVERT (Jacques), «Barbara», dans son recueil *Paroles*, Éditions Gallimard, 1946

Le port situé sur la Penfeld était autrefois le point central de la ville, où se côtoyaient toutes les activités liées à la pêche, au commerce et aux activités maritimes de la Royale. Mais cette dernière provoqua une véritable scission au niveau du port lorsqu'elle décida de séparer les activités militaires du reste de Brest. Celles-ci devaient être mises à l'écart de la population, par souci de tranquillité.

Une nouvelle façon de développer la ville fut alors étudiée au cours du 19^{ème} siècle. L'intervention de taille qui marqua cette période de l'histoire de Brest fut la construction d'un pont tournant débutée en 1856. Son ouverture en 1961 permettra de relier les deux rives. Le port de commerce et de pêche gardera une petite place dans la rade, hors des murs de l'enceinte militaire.

L'ancienne artère principale de la ville menait alors aux portes de l'arsenal provoquant une certaine frustration pour les civils Brestoïis qui se retrouvaient face à une voie sans issue. A partir de là fut aménagée la rue de Siam, elle liait le centre-ville au pont tournant. Du haut de celui-ci, un véritable spectacle sur les activités en contrebas était visible.

Deux propositions furent abordées au début du 20^{ème} siècle afin de répondre aux insatisfactions des Brestoïis⁵. La première idée était de développer une seconde ville accolée à l'existante, le plan était dessiné par Robert Maurice en collaboration avec Claude Casimir Perier vers 1914. La seconde proposition, de Georges Milineau, alors architecte municipal, prévoyait la démolition des fortifications de la ville. Notons qu'il influencera quelques années plus tard le projet de reconstruction dirigé par JB Mathon après la Seconde Guerre Mondiale. A ce moment, aucune ne fut choisie. On décida de prolonger la rue de Siam et de redonner une place au centre existant, sans démolir les fortifications. A savoir que celles-ci n'étaient plus protégées au niveau du patrimoine depuis la fin de la Grande Guerre.



Source : LE COUEDIC, POPESCU et SATTOLO, *Art public et projet urbain, Brest 1970-2000*, PUR éditions, Rennes, 2008

Les remparts brestois datent du 17^{ème} siècle⁶. La ville était organisée en association avec Choquet de Lindu, ingénieur en chef de la marine et Vauban, commissaire général. Ce dernier était chargé de rendre la ville indestructible. Brest était entourée de 7km de remparts et de fortifications. Deux portes étaient édifiées, la porte Vauban menant à l'arsenal par l'artère principale et la porte du Conquet. Des vestiges de la porte Vauban sont encore présents. L'autre porte reliait Recouvrance à la Penfeld. La ville de Brest, sous forme d'une véritable ville close, fut finalement ouverte vers la fin du 18^{ème} siècle par la création de cinq autres portes. L'idée de démolir ces fortifications est alors très mal perçue durant la période de l'entre-deux-guerres.



Source : BOCOYRAN, quartier de recouvrance à Brest, Archives municipales de Brest, photographie réf 1FI00058, 1870.

«Une détestation de la ville usurpatrice en conséquence d'une inapaisable nostalgie», sera la pensée évoquée par D.Le Couedic lorsqu'il aborde l'avis de la population Brestoïse à la fin de la Seconde Guerre Mondiale⁷.

Même si l'idée de démolir tous les vestiges de Brest était la solution la plus appropriée du point de vue des politiques.

6- LE BIHAN (René), *BREST 1940 1944 1960*, édition Ouest France, Rennes, 91p, 1994

7- LE COUEDIC, POPESCU et SATTOLO, *Art public et projet urbain, Brest 1970-2000*, PUR éditions, Rennes, 171p, 2008

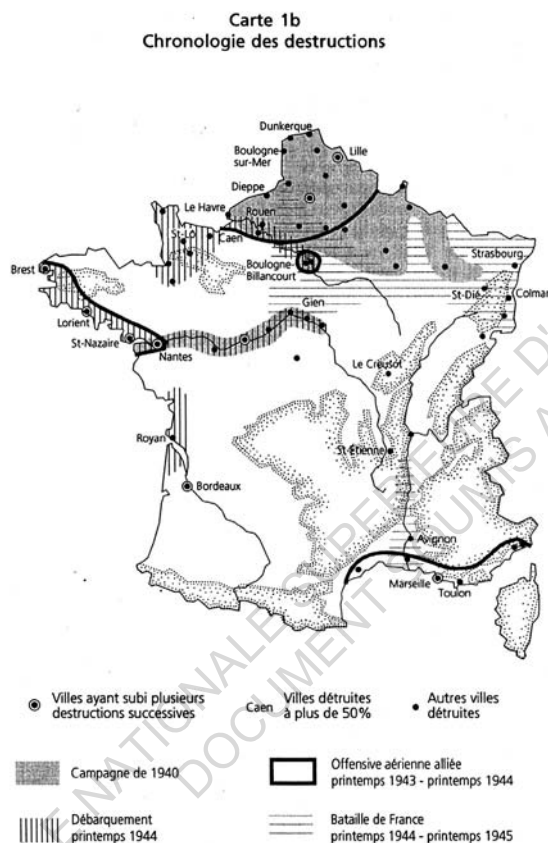


Source : LE BIHAN (René), *BREST 1940 1944 1960*, édition Ouest France, Rennes, 1994, photographie n°44 , p.52

1-1-2 Un bilan lourd suite à la Seconde Guerre Mondiale

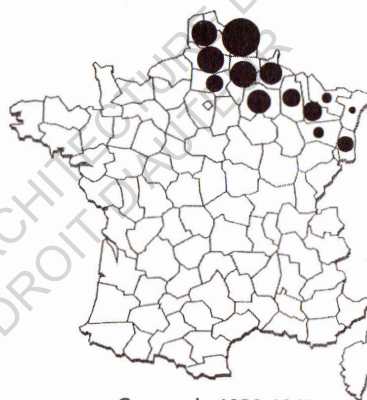
Contrairement à la première guerre mondiale qui ne concernait que quelques départements français, la guerre 39-45 provoqua des pertes considérables de bâtiments sur le plan national.

Certaines villes furent plus touchées que d'autres, même si nous pouvons considérer que tout l'hexagone nécessitait une entraide d'urgence.

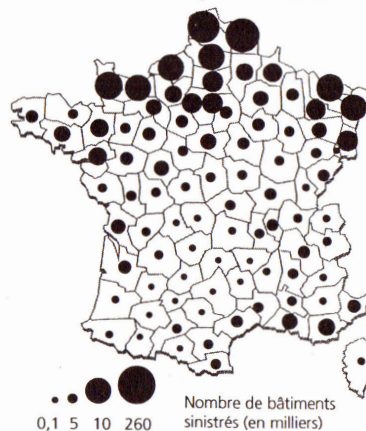


Carte 3
Destructions immobilières

Guerre de 1914-1918



Guerre de 1939-1945
état au 30 septembre 1946



Source cartographique : VOLDMAN (Danièle), *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954, histoire politique*, éditions L'Hamattan, Paris, 1997, p21 et p31

Bilan des dommages immobiliers

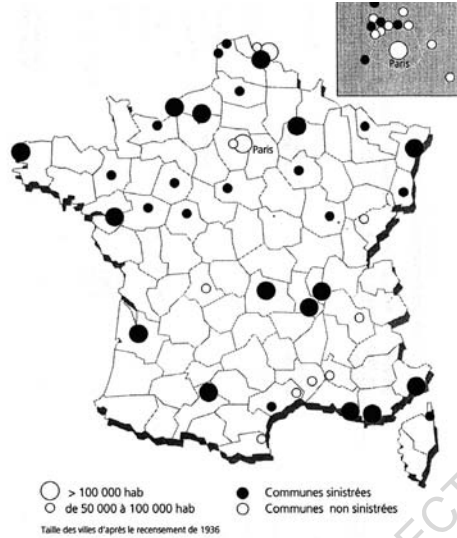
	Bulletin. nov. 1944	Notes doc. et études fév. 1945	Commission du coût de l'occupation	MRU	Notes et Etudes Doc oct. 1946
Maisons (immeubles/habitations) :	1 100 000	-	-	-	-
détruites	-	-	-	-	310 000
endommagés	-	-	-	-	926 000
Immeubles détruits :				1 500 000	-
partiellement	1 344 000	-	1 344 000	-	-
totalelement	441 000	-	441 000	-	-
Bâtiments d'habitation					
agricoles	-	-	-	250 000	253 000
industriels et commerciaux	-	-	-	120 000	196 500
publics	-	-	-	-	-
Déblaiements à effectuer	-	-	-	120 millions m ³	-
Mines à enlever (nombre)	-	-	100 millions	13 millions	-
Obus à enlever (nombre)	-	-	-	17 millions	-
Routes (km)	-	-	-	-	-
Ponts routiers	-	4 010	-	4 000	-
Ponts fluviaux	-	-	-	1 100	-
Chemin de fer :					
gares	-	115	-	115	-
ouvrages d'art	-	2 301	-	-	-
km de voies	-	3 109	-	37 000 (sur 83)	-
dépôts et ateliers	-	90	-	90	-
Ports	-	-	-	-	-
Télécommunications :					
lignes téléphoniques	-	-	-	90 000 km	-
relais	-	-	-	60 (sur 100)	-

Le tableau ci-dessus⁸ présente l'ampleur des dégâts au niveau des destructions de bâtiments privés et publics. Le suivant précise les destructions liées aux logements entre 1946 et 1948.

14

	Immeubles		Logements		Total
	Sinistrés en totalité (1)	Sinistrés en partie	Sinistrés en totalité	Sinistrés en partie	
INED, 1946	262 000 (2)	1 009 000 (2)	455 000 dont 62 000 ruraux	1 719 000 dont 205 000 ruraux	2 174 000
MRU, 1948	3 0 000 dont 85 000 ruraux	1 320 000 dont 235 000 ruraux	600 000 dont 150 000 ruraux	1 400 000 (3)	2 000 000

8- VOLDMAN (Danièle), *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954, histoire politique*, éditions L'Harmattan, Paris, 1997, p33



Les villes devaient se reconstruire rapidement. La France aura non seulement perdu énormément de bâtiments, mais il faut bien comprendre que tout le budget alloué aux constructions durant l'occupation avait été attribué aux constructions dirigées par le Reich, avec des bâtiments militaires comme les bunkers, et certainement pas à la création de nouveaux logements. Ci-dessous, les chiffres⁹ établis présentent les villes dévastées durant l'occupation, avec un pic lors de la libération en 1945, pour diminuer lors du début de la reconstruction jusqu'en 1947. La carte présente les villes sinistrées en indiquant la proportion des dégâts.

Nombre de communes déclarées sinistrées⁹

Année de classement	Nombre de communes sinistrées
1940	126
1941	372
1942	41
1943	45
1944	31
1945	1091
1946	143
1947	2
Total	1851

9- VOLDMAN (Danièle), *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954, histoire politique*, éditions L'Harmattan, Paris, 1997, p32 et p34

Dès 1945, l'état mettra en place différentes mesures qui permettront de dresser les plans de reconstruction. Le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, le MRU, créé alors, sera en charge de repenser les villes sinistrées. Pour permettre le relogement durant la phase de reconstruction, le service de construction provisoire, le SCP, assurera le développement des fameuses cités temporaires. Tandis que la lend-lease au niveau international prenait fin, l'état Français prévoyait le préfinancement de certains édifices. Contrairement à la fin de la première Guerre Mondiale, toutes ces lois permettaient de créer des enjeux politiques de taille. L'état restait ainsi maître de toutes ces opérations. Car paradoxalement au sinistre, le pays souhaitait se reconstruire sous une autre image, plus moderne.

Le plan sera donc non seulement un plan de reconstruction mais également un plan de modernisation, et sera lancé le 8 Septembre 1944.

Deux courants de reconstruction s'opposent à cette période : l'audacieuse reconquête d'une nouvelle façon de penser le logement et ceux qui ne veulent pas heurter davantage les gens déjà traumatisés.

Ce sera tout d'abord aux côtés de René Coty, ministre de la reconstruction en 1948 que les bilans seront dressés. Les archives visionnées sur les émissions quotidiennes de l'époque de 1946 présentent le ministre décrivant les villes de Nantes et de Saint Nazaire. Le ministère de la reconstruction devait dresser les états des lieux pour repenser les villes et définir les aides nationales et internationales. A travers les documentaires, les politiques arpentent les villes où les destructions sont massives. Nous découvrons notamment le Général de Gaulle visitant les villes de Brest ou de Douarnenez. Les bilans sont lourds et les habitants sont démunis. Mais la joie de la paix règne dans les villes et les gens se veulent patients.

«Au milieu des ruines et des espérances de Brest, martyrisée
au service de la Patrie,

le Général De Gaulle a prononcé un important discours sur le
problème constitutionnel (...)

Puis le Général de Gaulle a parcouru cette rade, l'une des plus
belles du monde et qui redeviendra ce qu'elle a toujours été et
ce qu'elle doit être, notre plus grand port de guerre»¹⁰

10- Le ministre de la Reconstruction à Nantes et Saint Nazaire, Vidéo - Actualités filmées, Collection Les Actualités françaises, 22 janvier 1948



Source : Service Ouest-France, rue de Siam à Brest, Archives municipales de Brest, photographie réf 2FI02369, 1944.

Certes les villes portuaires sont alors présentées comme des villes martyres mais surtout patriotes. Les services du MRU dénombreront 1 882 villes sinistrées en 1946, d'après l'ouvrage de Françoise Rouxel sur la vie en baraques. A savoir que pour le cas de Brest, les vestiges de certains bâtiments finiront par être démolis. Lorsque nous parlons de ruine en cette période, la référence est que nous considérons les immeubles ou logements comme sinistrés totalement ceux dont le pourcentage de destruction est supérieur à 75 %, c'est-à-dire ceux dont le coût de réparation est évalué à plus de 75 % du coût de reconstruction. Un bien démoli concerne un bâtiment dont 75% de sa totalité est en ruine¹¹. Dans l'ouvrage de Françoise ROUXEL¹², les chiffres suivants traduisent l'état de Brest à la libération: Soit 4 800 immeubles détruits, 3 700 fortement endommagés et 2 000 sinistrés, ce bilan est tiré des chiffres annoncés par Jean Baptiste Mathon lors d'une conférence «Nos villes sinistrées, Brest» en 1948. Avec lui, Maurice Piquemal est délégué départemental à la reconstruction du Finistère.

L'Ouest-Eclair
JOURNAL QUOTIDIEN REGIONAL

BREST ATTAQUEE A TROIS REPRISSES par les avions anglais
QUARTIERS DE COMMERCE ET FAIRBOURGS ONT RIEU DE NOMBREUX PROJETS
Une charge d'artillerie atterrit au centre de la ville
ON DÉPLORE MALHEUREUSEMENT DES MORTS ET DES BLESSÉS

RENONÇANT A SA TENTATIVE l'escadre britannique s'éloigne brusquement de Dakar
LA VIGUEUR DE NOTRE RESISTANCE ET DE NOS REPRESSALLES A SEULE DÉTERMINÉ CETTE RETRAITE
QUE LONDRES TENTE DE JUSTIFIER PAR SES CONSIDÉRATIONS EMBARRASSÉES

LE ROI HAARON EST DÉPOSÉ
UN NOUVEAU GOUVERNEMENT NORVÉGIEN EST CONSTITUÉ

LES ÉVÉNEMENTS D'EXTRÊME-ORIENT
LES INCIDENTS DE FRONTIÈRE INDOCHINOIS RÉGLÉS A L'AMICAL
Les Etats-Unis négocient toujours pour obtenir des bases dans le Pacifique

LA PLUS BELLE PARTIE...
Fête de nuit de Guémené

LA REINE HÉLÈNE, LE ROI MICHEL, UNE MÈRE ET UN FILS
12 à 18 HEURES D'ARTÈRES PAR JOUR
L'économie anglaise paralysée

Source : Extrait du journal «L'Ouest-Eclair», *Brest attaquée à trois reprises par les avions Anglais*, parution du 27 Septembre 1940

11- Effosse (Sabine), *L'invention du logement aidé en France*, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2003, Chp 2, (extrait du livre de Françoise ROUXEL

12- Rouxel (Françoise), *Brest en baraques*, édition Télégrammes, Paris, 1998, p119-200



Source : CHALOIS (Henri), la poste de Brest, Archives municipales de Brest, photographie réf 2Fi01486, 1936



Source : SignalcorpsUSArmy, la poste de Brest, Archives municipales de Brest, photographie réf 2Fi05189, 1944

1-1-3 L'organisation générale de la reconstruction

René Coty avait été remplacé à son poste de ministre de la reconstruction par Eugènes Claudius Petit en 1948.

Ce dernier, adepte des projets de Le Corbusier et des idées évoquées dans la Charte d'Athènes, prônait pour une reconstruction massive, standardisée et surtout moderne. Il ne souhaitait pas s'appuyer sur une reconstruction à l'identique. Les dispositifs de reconstruction sont liés au plan économique, même si les choix s'orienteront surtout sur la réflexion de repenser le tissu urbain, certaines villes couvertes par la législation comme Saint Malo seront reconstruites à l'identique. La création de l'ordre en 1940 avait donné un titre à la profession, et le MRU, dès de sa mise en place, délivrait un agrément supplémentaire pour permettre aux architectes d'être liés à un programme de reconstruction. Certaines villes seront confiées à des architectes de renom comme Perret au Havre, Pouillon à Marseille ou Lurçat à Paris.

Cependant, Saint Malo subira la pénurie de bois, même si son cas, d'un point de vue patrimonial était placé prioritaire. La reconstruction de la ville marquera un arrêt lors de la remise en état des façades des habitations du centre-ville.

Pour Brest, il y aura un plan d'ensemble mais surtout des accords entre différents acteurs. A savoir que beaucoup de personnes sinistrées s'entraideront pour remettre en état leur propre logement, tout en bénéficiant des aides de l'Etat. L'intervention au niveau de Brest était difficile depuis le reste de l'hexagone de par son éloignement géographique. Nous lisons dans le livre de Danièle Voldman¹³ cet extrait du discours de Raoul Dautry. Il préférera mettre en avant l'esprit volontaire et de solidarité des Brestoïis, plutôt que de mettre en avant l'infrastructure portuaire qui reste le point fort de la ville.

«Il est inévitable qu'entre les diverses régions de France, il y ait des inégalités de traitement pendant cette période d'extrême pénurie de transport. Mais le Français est foncièrement généreux, et ce sentiment, que la prospérité a trop souvent effacé, la misère le fait renaître dans toute sa force. Les Français de 1945 ont toutes les raisons d'être plus généreux (...) Brest ne sera pas sacrifié par rapport à d'autres villes. M. Lehuède, ingénieur des Ponts et chaussées (...) est maintenant commissaire aux travaux pour la Bretagne. Il est Breton. C'est une assurance de plus que toute l'aide qui peut-être apportée à Brest lui sera consentie sans délai.»

Dans ce discours de Février 1945, le ministre apporte des solutions de priorité pour la mise en place des aides gouvernementales. La situation laissait entrevoir une longue période pour le rétablissement des villes, au cours de laquelle la patience et la solidarité des habitants devaient se faire. L'ordre d'urgence pour le relogement ne pouvait pas convenir et répondre à tous. L'état d'esprit de la fin de cette guerre est donc toujours valorisé dans les paroles politiques.

La ville de Lorient (soulignons qu'elle bénéficiait comme Brest d'une bonne infrastructure industrielle et portuaire) ne subissait pas cette absence de lien avec les départements limitrophes.

¹³-VOLDMAN (Danièle), La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954, histoire politique, éditions L'Harmattan, Paris, 1997, p294

Jean Baptiste Mathon fût dès la fin de la guerre nommé comme architecte de la reconstruction pour la ville de Brest. Selon ses choix que certains historiens comme D.Le Couédic diront influencés par les idées de G.Milineau, comme expliqué précédemment, les remparts de la ville furent détruits. Le souhait de la reconstruction est d'étendre la ville, de la faire sortir de son cloisonnement, de la libérer. L'image qu'on gardera de cette époque est la Place de la Liberté faisant face à la Penfeld. La place est inspirée des pays de l'Est, elle se laisse rejoindre par la grande rue de Siam qui vient du port. Brest sera également marquée à cette période par l'accord signé avec les trois communes voisines. Proposant désormais un plan d'agglomération, même si cette démarche aura débuté lors de la période de l'entre-deux-guerres, elle sera vraiment mise en place lors de la reconstruction, le 27 avril 1947. Les trois villes sont Saint Marc, Lambézellec et Saint Pierre-Quilbignon. Saint Pierre subira l'arrivée des ouvriers de l'arsenal fuyant la surpopulation de Recouvrance. Brest veut après la guerre de 39-45 avoir de vastes espaces et être moderne. Mais les Brestois ont du mal à se positionner suite à toutes ces démolitions, traumatisés par les attaques allemandes et les rafles des alliés, puis par cette reconstruction si rapide.

*«il ne pouvait y avoir de reconstruction admirable,
s'il n'y avait pas de destruction glorieuse»*

D.Le Couedic, auteur de cette citation, interviendra également dans le rapport Ouest France¹⁴ en 2015 à l'occasion des 70 ans après la Seconde Guerre. Le Couedic décrira l'ambiance pénible et délicate de la reconstruction, insistant sur le fait que cette guerre a surtout été marquée, à Brest, par la destruction des bombardements alliés, les Allemands étant finalement à l'origine de peu de destructions à Brest.

Cette ville est montrée comme s'asseyant sur ses propres décombres. Pourtant le désir des acteurs de la reconstruction à Brest était de privilégier l'existant et d'éviter que les nouvelles constructions appartiennent à un nouveau style constructif. Le souhait était de ne pas traumatiser davantage une population déjà très affaiblie par les deux guerres. Rappelons que la ville de Brest ne fut achevée qu'en 1934, soit 5 ans avant la Seconde Guerre.

Les citoyens Brestois subissaient également la rapidité des décisions prises. Mais par dessus tout, ils souffraient de la démolition de leur histoire.

¹⁴- LE COUEDIC (Daniel), *villes détruites, villes reconstruites*, éditions Ouest France, numéro spécial pour les 70 ans de fin de la 2^{ème} Guerre mondiale de Novembre 2015.



22

Dans les premières images du film «Baraques Blues»^{14b}, l'état des lieux en 1945 est présenté dès la deuxième minute. Nous survolons la ville, ou plutôt un champ de ruines, un désastre sur des kilomètres.

L'urgence est certes au relogement des sinistrés, mais pas seulement, les industries, les commerces, toute la ville doit renaître. Le port de Brest est dévasté, ainsi que toutes les infrastructures. Même si R.Dautry parlera de solidarité des Brestoïses pour rassurer la population, il est évident qu'au niveau de Brest la rapidité de reconstruction de la ville devra passer en priorité par la remise en état du port. De ce dernier pourra s'engendrer l'arrivée des matériaux et de la main-d'œuvre. Comme vu précédemment le port et l'arsenal font le développement de cette ville.

^{14b}- CHEVET (Brigitte), *Baraques blues*, Brest, coproduction des Aber images et France 3 Ouest, 52mn

1-2 Loger les sinistrés de la Seconde Guerre Mondiale en habitat d'urgence

La période des plans de reconstructions est lancée dès la fin de la Seconde Guerre mondiale : une grande période s'annonce. Il devient urgent de proposer des logements temporaires aux sinistrés, le temps de repenser les villes.

Dans la revue de l'urbanisme de février-mars 1944, Jean Royer, architecte du gouvernement décrira les logements provisoires comme des «auxiliaires précieux des programmes de rénovation urbaine»¹⁵. Ils sont indispensables en cette période où les ruines emplissent les rues.



Source : Ouest-France-service-photographie, rue de Siam, archives municipales de Brest, réf 2F02405, 1944

15- ROYER Jean, Revue urbanisme, numéro de février-mars 1944.

1-2-1 Le provisoire de l'après-guerre

1945, le pays est dévasté et l'économie est au plus bas. Les entreprises sont démunies, nous entrons dans une première phase où la récupération répond à l'urgence. Avant de parler des aides à l'international et de l'organisation générale d'une reconstruction, dans les premiers mois une période de transition s'amorce à travers la récupération. Rares seront les reconstructions définitives entre 1945 et 1947, nous sommes dans une période où le déminage, le déblaiement et la mise en place d'habitats provisoires sont nécessaires. Le MRU souhaite à ce moment-là profiter de la reconstruction pour accélérer certaines lois déjà évoquées avant la guerre, les règles qui rejoindront les phases d'expropriation nécessaire à l'élargissement des routes par exemple. N'oublions pas qu'à cette période, il venait de se mettre en place tout un système de remembrement pour repenser les communes et même l'élargissement de celles-ci par l'association avec des villes limitrophes. Durant la Seconde Guerre mondiale le CNU, comité national d'urbanisme s'était mis en place, il se voulait moins radical que les lois votées au sein du MRU. En effet, les membres du CNU souhaitaient adoucir afin de ne pas traumatiser davantage les Français, en jouant ainsi un rôle modérateur. Ils gardaient cependant en vue les mêmes souhaits d'étendre les rues, de combattre l'insalubrité et de repenser certains îlots, voire la modernisation des villes mais d'une façon moins radicale.



Images : Pensec Céline, Site du domaine de Soyès, Ploemeur, 2018, photographies n°1-2

Dans un premier temps, les choses évidentes à réutiliser étaient issues du domaine militaire, venant des troupes françaises mais également des troupes allemandes. Par exemple, des casques deviendront passoirs, tandis que des parachutes seront redistribués pour un autre usage. Des usines françaises se voient même confier de repenser des objets du quotidien. Pour mettre en place ces réutilisations, le MRU prit la décision au printemps 1945 de dresser une liste des besoins urgents. Il s'adressa ensuite aux organismes professionnels spécialisés, nommés le comité d'organisation du matériel industriel d'occasion. Cette période fut courte et marquée par une grande pauvreté.

Les premières baraques datant de la Première Guerre mondiale, issues également du domaine militaire, photographie ci-contre, seront attribuées aux ouvriers. Très vite des champs de baraques prennent vie, et elles sont prises d'assaut. Les sinistrés, travailleurs ou familles nombreuses, dès 1946, voient une réelle opportunité à vivre en baraques. Les commerces, les services divers rouvrent dans ces baraquements.



Source : Auteur inconnu, Quartier de Brest, Archives municipales de Brest, photographie réf 10Fi3652, 1950-1959.

«En haut de la rue de Siam, un centre commercial, en baraque bien sûr regroupe les magasins plus huppés (...) même la mairie est en baraque»

«Quoi de plus normal finalement que d'habiter en baraques puisque c'est tout une ville qui se retrouve alors entre quatre planches»¹⁶.

25



Source : Auteur inconnu, Site Albin Denis, site de l'école militaire de Chateauroux, photographie, 1915

16- CHEVET (Brigitte), *Baraques bleues*, Brest, coproduction des Aber images et France 3 Ouest, 52mn

Sur cette photographie de 1945, ci-contre, nous découvrons un bar en baraque dans le quartier de Recouvrance à Brest. L'image présente cette bâtisse en bois au beau milieu des ruines de la ville. Nous sommes en 1945 et déjà quelques commerces sont remontés.

Pour les logements, ces bâtiments en bois dérivés de leurs usages d'origine seront disposés de la même façon que dans un campement militaire. L'ordre de priorité de classement en baraques n'est pas clairement énoncé en 1945, que ce soit pour la ville de Brest comme pour Lorient. Même si certains dénonceront une volonté de loger en priorité les ouvriers et les personnes en mesure d'aider à la reconstruction.

Sur les 1 882 villes sinistrées, beaucoup d'entre elles bénéficieront de logements provisoires comme Brest ou Lorient que nous garderons en étude de cas.

L'acheminement jouera un rôle important en cette période, les routes et les voies de chemin de fer étaient détruites et la priorité budgétaire y était consacrée pour l'ensemble de l'hexagone. Dans l'ouvrage «Brest en baraques»¹⁷, nous découvrons tout de même la volonté d'attribuer des quartiers entiers, construits sur les terrain de la SNCF, dédiés aux cheminots aidant à la reconstruction.

Dans ces ports bretons se sont vues rapidement construire de nombreuses cités provisoires, avec différentes typologies de baraques. Les premières dites de type «françaises» étaient donc issues du domaine militaire. Elles emplirent plus de la moitié des 25 quartiers temporaires construits à Brest juste après la guerre. Lorient se vit attribuer plus de baraques étrangères. Nous aborderons ce sujet au chapitre suivant.

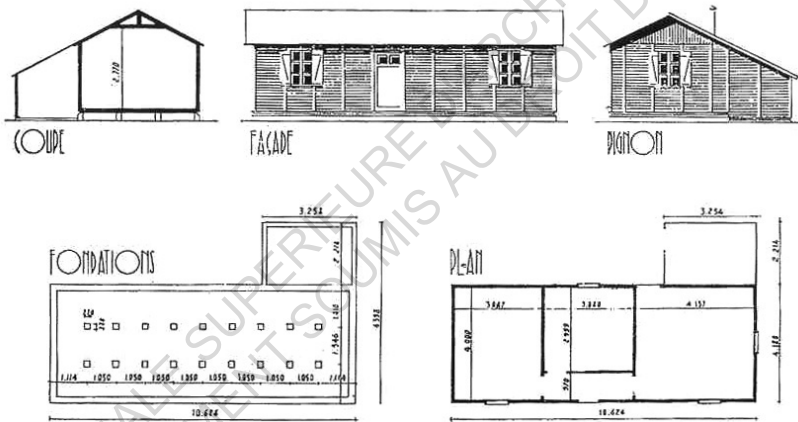
Ces habitations françaises, en bois, sont représentatives du provisoire d'après-guerre, de par leur déformation d'usage. La visite d'une baraque de type «française» sur le site du domaine de Soye me permettra de découvrir un aménagement intérieur très sommaire, permettant de loger une famille entière dans trois pièces. Seules quelques cloisons étaient disposées différemment, me précisa M Sendra Mickael, président de l'association du domaine de Soye. Elles ne bénéficiaient d'aucune pièce d'eau. Il faut bien comprendre que le temporaire ne pouvait pas être relié à un éventuel plan d'assainissement. Ces maisonnettes étaient juste posées au sol sur quelques plots. Une pièce centrale se voyait installer un poêle pour chauffer l'ensemble de la baraque. Les aînés des familles étaient bien souvent regroupés dans une chambre, tandis que les parents et le plus jeune se partageaient l'autre pièce.

Plus tard, certaines maisons évolueront selon le besoin de chacun. Chaque ensemble était disposé à la manière d'une organisation militaire, facilement mise en place dans des rangées numérotées. Ci-contre, les plans et élévations des premières baraques en France et une photographie présentant le volume d'origine.

Mais nous verrons très vite que ces maisons ne sont pas à l'image de la modernité contrairement à d'autres modèles. En effet, les accords à l'international permettront à la France d'acquérir de nouvelles constructions en bois, beaucoup plus modernes et faciles à mettre en place, en un temps record.



Source : Auteur inconnu, quartier de Recouvrance, archives municipales de Brest, photographie réf 2F02521, 1945



Source: Archives de l'association «les amis des baraques» de Brest, plan d'une baraque française



Image : Pensec Céline, Site des Mémoires de Soyès, 2018, photographie n°3

1-2-2 L'arrivée des baraques étrangères et les accords à l'international

La France se voit dans l'obligation de penser toute une organisation temporaire en matière de logements pour rebâtir ses villes. Cette planification mesurée qui demande la construction d'un nombre important d'unités provisoires se voit rapidement confrontée au manque de matériaux. Pour faire face à cette pénurie, le ministère de la reconstruction fit la demande d'importation. Françoise Rouxel parlera dans son ouvrage de plus de 6 500 000m² de cités provisoires, dont 2 700 000m² pour des logements sinistrés, 1 300 000m² de bâtiments agricoles, 2 500 000m² pour les logements ONCOR et camps de prisonniers, selon un état des lieux dressé en juillet 1945 par le MRU. Les quartiers de baraques continuèrent à s'étendre jusqu'en 1949.

Les aides internationales sont proposées, l'organisation des Nations-Unies, ONU, est signée en 1945, mais celle-ci sera très vite renforcée par le plan Marshall pour aider à la relance économique mondiale.

Ce plan est annoncé pour une aide européenne de la reconstruction. La France sera le second pays le plus aidé après le Royaume-Uni. Georges Marshall annoncera en juin 1947 que sans l'aide internationale venant des Etats-Unis une économie stable ne pourrait être envisagée, et que sans cela le maintien de la paix ne pourrait être assuré¹⁸. «Georges Marshall prend la parole à Harvard, les destructions visibles de la guerre sont probablement moins graves que les dislocations de la structure de l'économie européennes (...) Mars 1948, le président Truman demande avec instance au congrès le vote rapide du projet», entendons-nous en France dès 1948 dans les cinémas Pathé¹⁹. À partir de là un lien important avec les Etats-Unis se laisse entrevoir.

Des baraques étrangères arrivent en France, venant de Finlande, Danemark ou même Canada et Etats-Unis. Les dernières sont nommées les UK100. Les deux villes, Brest et Lorient se voient attribuer quelques modèles. Ces baraques sont modernes. 8000 arriveront en France, directement depuis les ports. Il faut savoir que ces UK100 étaient proposées aux régions côtières. Permettant ainsi de limiter le transport, elles arrivaient par bateau et étaient ensuite transportées en camion jusqu'à leurs emplacements définitifs.

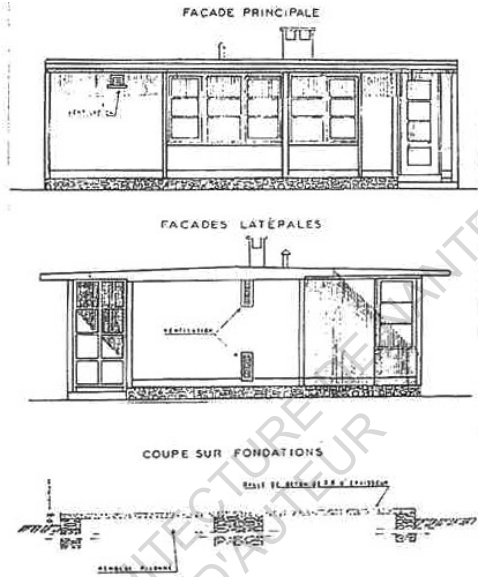
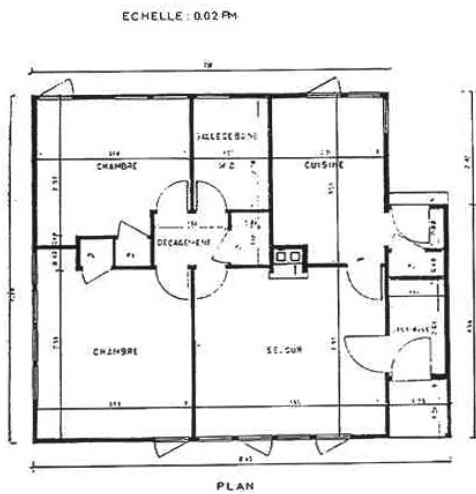
Leurs surfaces étaient appréciables pour les familles nombreuses, équipées d'un espace cuisine, chauffage et même de pièces d'eau avec ballon d'eau chaude.

«Paradoxalement, c'est là que beaucoup découvrent un certain confort, logement individuel, sanitaire, eau courante, électricité, loyers très modérés, l'entretien c'est pour le ministère du relogement»²⁰. L'état se chargeait des réparations au cours des premières années, personne n'était propriétaire. Les loyers étaient bas, l'entretien pris en charge, la plupart des habitants y trouvaient leur intérêt.

18- Discours de George Marshall du 5 juin 1947, texte, site cvce.eu

19- Le plan Marshall, vidéo d'Avril 1948, cinéma Pathé France, site cvce.eu

20- CHEVET (Brigitte), *Baraques blues*, Brest, coproduction des Aber images et France 3 Ouest, 52mn



Source: Archives de l'association «les amis des baraques» de Brest, plan d'une baraque américaine

Tels des objets standardisés, profitant du plein essor de l'industrialisation américaine, elles avaient été étudiées pour la facilité de leur mise en place, 4 journées suffisaient à en installer une. Elles arrivaient au port dans 5 caisses numérotées, et deux de plus pour les accessoires, chacune pesait 8 tonnes. De la même façon que les baraques françaises, elles n'étaient alors pas destinées à rester et avaient donc peu de fondations.



Image : Pensec Céline, Site des Mémoires de Soyès, 2018, photographie n°4 et 5



Sur les extraits de vidéo de l'INA²¹ ci-dessus, nous découvrons dans la première ligne le transport d'une unité habitable, dans la seconde ligne la préparation du sol, il était déposé une assise bitumée pour pallier au problème d'humidité, et enfin l'organisation intérieure.

Des cloisons étaient placées entre des cadres en bois, les murs étaient constitués de journaux compressés, à l'intérieur une isolation était prise entre les plaques préfabriquées. La toiture était faite en fibro-ciment avec un revêtement en celotex et une isolation en coton se trouvait côté intérieur de l'habitat.

Ces modèles, issus du remaniement d'un concept américain utilisé au début du siècle dans la Tennessee Vallée, avaient été pensés pour les sinistrés Anglais. Cependant, ils avaient été amenés à y renoncer suite à l'abandon du prébail et à la fin de la lend-lease. Jean Monnet avait pris en charge la commande de 8000 UK100, les destinant aux villes portuaires comme Brest et Lorient. L'intérieur des baraques et les cloisonnements étaient pensés pour recevoir du mobilier anglais.

21- INA, reportage sur l'arrivée des baraques à Boulogne-sur-Mer, 1945



Source : Auteur inconnu, quartier de Keredern, archives municipales de Brest, photographie réf 1Fi00210, 1950

Les photos présentent des quartiers en baraques. Ci-dessus se dressent plusieurs dizaines de baraques françaises dans le quartier de Keredern à Brest. Ci-dessous se trouvent des baraques UK100 dans le quartier du Rouisan à Brest.



Source : Réserve privée de l'association «les amis des baraques», Famille Huet Pelleau C6, quartier du Rouisan, 1968



Source : Archives municipales de Brest, Crier-Le Bras, photographie réf 2FI02788, vue aérienne de Brest , 1953

1-2-3 Des emplacements choisis dans des villes en reconstruction

Comme dans beaucoup de villes françaises, les cités sont donc réparties dans la ville de façon à faciliter la reconstruction tout en permettant aux habitants de travailler et de vivre en cette période transitoire. Nous étudierons dans ce passage le travail d'urbanisme pour la mise en place de cités provisoires pour le cas de la ville de Brest.



Source : Auteur inconnu, Photographies des baraques du Bouguen, 1950

Dans le film «Baraque Blues», une des personnes interviewée exprimera l'état d'esprit qui pouvait régner dans les cités les premières années.

«C'était une disposition un peu particulière, qui ressemblait vaguement aux cités ouvrières. Mais cette disposition permettait, comme dans certaines régions minières d'avoir un côté chaleureux. Il s'agit d'une période où une sorte d'abolition des frontières entre les différents groupes sociaux existe, mais cela dure quelques années».

Ce film permet de découvrir la mixité des habitants des baraques : s'y retrouvaient des gens issus de classes sociales totalement différentes. Cependant la population du centre-ville, notamment les commerçants, avaient finalement reconstruit leur propre logement rapidement. Leurs commerces qui étaient aussi en baraques les premières années, avaient refait surface dans des lieux en «dur» dès le début des années 50.

À travers les deux tableaux joints, il est intéressant de remarquer que finalement de 1951 à 1957, les chiffres concernant les surfaces d'emprise au sol et les nombres de baraques ne diffèrent pas pendant les 6 années, seuls les chiffres liés à la démographie sont croissants.

ÉTAT DES LOTISSEMENTS DE CONSTRUCTIONS PROVISOIRES A BREST

Relevé du nombre de baraques, de logements et d'habitants ;
de la surface d'emprise des lotissements et de la propriété foncière
au 1^{er} avril 1951

Lotissements	NOMBRE			SURFACE D'EMPRISE (M ²)				TOTAL
	Baraques	Logements	Habitants	Particuliers	Ville	Génie	Marine	
PONT-NEUF	126	154	662	36 238				36 238
PLACE DU BOT	6	6	30	600				600
BAINS-DOUCHES	4	4	16	320				320
BRAGEN	58	61	183	11 000				11 000
GUELMEUR	68	108	346	9 800	11 850			21 450
FORESTOU	8	36	96					*
POUL-AR-BACHET	123	139	512	23 600				23 600
RUE LEVOT	38	38	152	7 000				7 000
PLACE SANE	18	21	72	4 000				4 000
PAUL DOUMER	19	28	74	2 700				2 700
FOCH	112	136	479	3 089	18 000			21 089
PLACE DE BRETAGNE	30	30	120	7 600				7 600
KEREDERN	363	379	1 283	109 262				109 262
BOIS DE SAPINS	47	47	235	9 561				9 561
BOUGUEN	820	1 032	4 500	27 694	160 000			187 694
BERGOT	368	499	1 970	99 169				99 169
BELLEVUE	125	163	576	30 137				30 137
BERGOT-BELLEVUE	19	19	114	3 500				3 500
LANDAIS	171	236	814	22 840	45 000			67 840
KEREBEZON	8	10	40	1 800				1 800
ROUISAN	30	30	150	5 600				5 600
KERANGOFF	43	51	223					12 000
POINT-DU-JOUR	259	368	1 239	75 502				72 502
POLYGONE-BUTTE	217	275	1 256					65 000
POLYGONE-CASERNE	92	164	375					23 390
TOTAL	3 172	4 034	16 057	410 492	95 520	216 850	100 390	823 252

* Le terrain du Forestou fut prêté par la SNCF qui édifia à proximité sa propre cité pour les cheminots.
(Source : Délégation départementale du Finistère).

Source : ROUXEL (Françoise), *Brest en baraques*, édition Télégrammes, Paris, 1998, tableau p.32

Vers 1951, la ville a déjà relogé la plupart des sinistrés de guerre. A cette période elle attribue les baraques à d'autres personnes désirant habiter la ville et qui n'ont pas les moyens de louer un appartement. Il faut savoir qu'à ce moment 30% des habitants des baraques ne sont plus des sinistrés.

ÉTAT DES LOTISSEMENTS DE CONSTRUCTIONS PROVISOIRES A BREST
 Relevé du nombre de baraques, de logements et d'habitants
 au 1^{er} janvier 1957

Lotissements	Nombre de baraques	Nombre de logements	Nombre de d'habitants
PONT-NEUF	126	154	618
PLACE DU BOT	6	6	27
BAINS-DOUCHES	4	4	19
BRAGEN	56	58	279
GUELMEUR	83	195	791
FORESTOU	8	36	108
POUL-AR-BACHET	120	123	606
RUE LEVOT	37	37	178
PLACE SANE	18	21	77
PAUL DOUMER	19	28	90
FOCH	118	178	675
PLACE DE BRETAGNE	32	34	174
KEREDERN	363	405	1766
BOIS DE SAPINS	47	47	282
BOUGUEN	885	1 309	5 553
BERGOT	380	537	2 007
BELLEVUE	126	161	641
BERGOT-BELLEVUE	19	19	122
LANDAIS	167	249	1 085
KEREBEZON	8	11	46
ROUISAN	30	30	167
KERANGOFF	43	51	241
POINT-DU-JOUR	268	402	1 516
POLYGONE-BUTTE	220	327	1 244
POLYGONE-CASERNE	95	164	538
TOTAL	3 278	4 586	18 850

(Source : Délégation départementale du Finistère).

Source : ROUXEL (Françoise), *Brest en baraques*, édition Télégrammes, Paris, 1998, tableau p.56

Au début de la période du provisoire, 25 cités temporaires étaient disposées dans le centre de Brest et en périphérie.

Ci-dessous la carte nous informe sur les emplacements précis. Les deux grandes cités provisoires, Le Polygone et le Bouguen, sont situées à l'écart du centre. La première est elle-même divisée en plusieurs cités, le Polygone-butte où se trouveront des familles et des baraques ONCOR (destinées aux ouvriers), le Point du jour, situé juste à côté des buttes et enfin le Polygone caserne, qui était destiné aux militaires. Les baraques du centre-ville disparaîtront rapidement. Le Polygone/Point du jour et le Bouguen seront les quartiers qui resteront le plus longtemps. Tout de même, il est important de préciser que certaines personnes attendront quelques mois, voire des années, en attendant d'être relogées en habitat provisoire, et que durant cette période, elles vivaient parfois dans des greniers ou des caves. Souvent, il était nécessaire de faire venir le service d'hygiène de la ville pour accélérer les procédures.

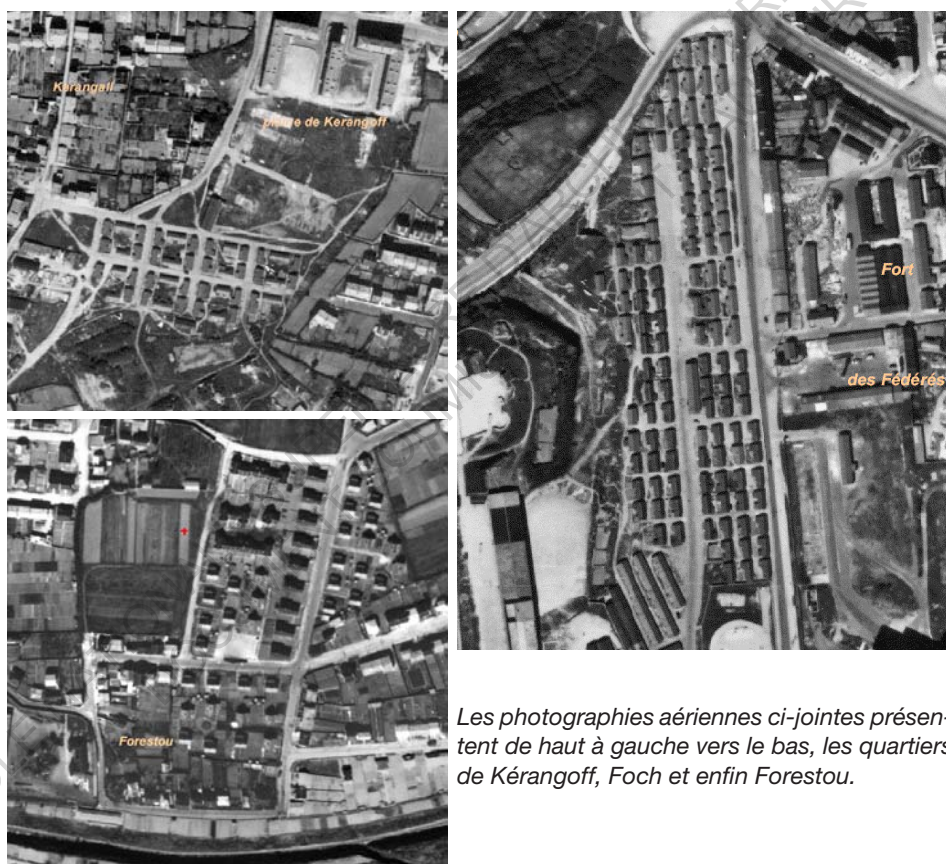


Source : Carte des cités de Brest en 1949, réserve privée de l'association «les amis des baraques»

L'organisation au sein des cités provisoires ressemblait à l'état d'esprit des petits villages.

«*Nous n'avons pas besoin de quitter le Polygone, on avait tout*» me confiera M^{me} Perhirin lors de notre entretien. Je comprends rapidement que chaque cité est dotée de ses propres bâtiments publics, dont des églises, écoles, bars et lavoirs. Les enfants y vivent en nombre important. Et finalement beaucoup de femmes les élèvent seules, maris défunts, militaires ou pêcheurs.

Les quartiers sont immenses pour certains, l'association de M. Disarbois «*Les amis des baraques*» m'a permis de me procurer quelques plans d'ensemble qui permettent de voir l'organisation au sein même des cités. Il s'agit de véritables petites villes construites provisoirement.



Les photographies aériennes ci-jointes présentent de haut à gauche vers le bas, les quartiers de Kérangoff, Foch et enfin Forestou.



Les photographies ci-dessous et ci-dessus présentent le quartier du Polygone. Il faisait donc partie de l'une des plus vastes cités provisoires de Brest. Plusieurs commerces s'y trouvaient, dont cette boulangerie/pâtisserie appartenant à la famille Tanguy.

38



Ci-dessous, la photographie du quartier de Schoeneck avec son organisation quelque peu différente des cités Brestoises, puis le quartier de Pont Neuf.





Les clichés ci-dessus présentent l'immense cité du Bouguen, très vaste, qui restera l'une des dernières cités provisoires brestoises, jusqu'en 1973.

Ces photographies des cités vues du ciel et des devantures de magasins sont toutes issues de la réserve privée de l'association «Les amis des baraques», association présidée par M Disarbois. D'après l'ouvrage de Françoise Rouxel, certaines communes auraient émis le souhait de transformer certaines cités provisoires en cités ouvrières. Nous verrons à travers le chapitre suivant que très vite les politiques ont vu en ces cités un certain danger, du fait qu'elles convenaient aux habitants et surtout qu'elles pouvaient freiner le développement urbain selon les souhaits de reconstruction de l'époque. N'oublions pas qu'elles étaient censées n'être que provisoires.



Source : Réserve privée de l'association «les amis des baraques», Famille Solsona B11, femme avec ses trois fils, quartier de Bellevue, 17-05-1955

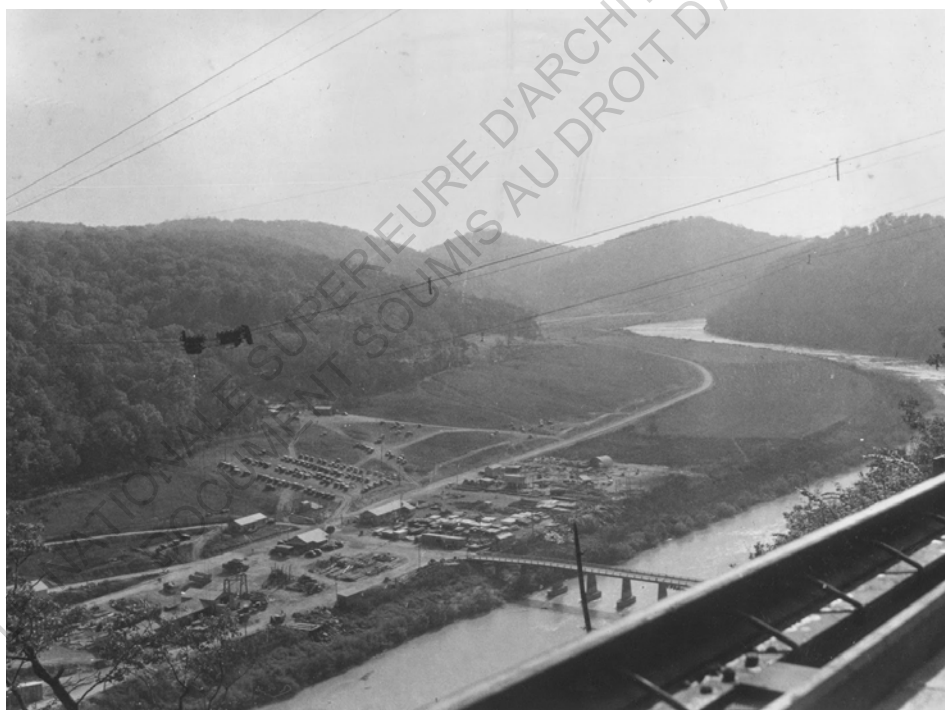
2/ VIVRE EN BARAQUES

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

2-1 La vie de quartier en baraques

Les cités provisoires étaient initialement installées pour aider à la construction, elles n'étaient pas destinées à proposer une nouvelle façon de vivre en quartiers.

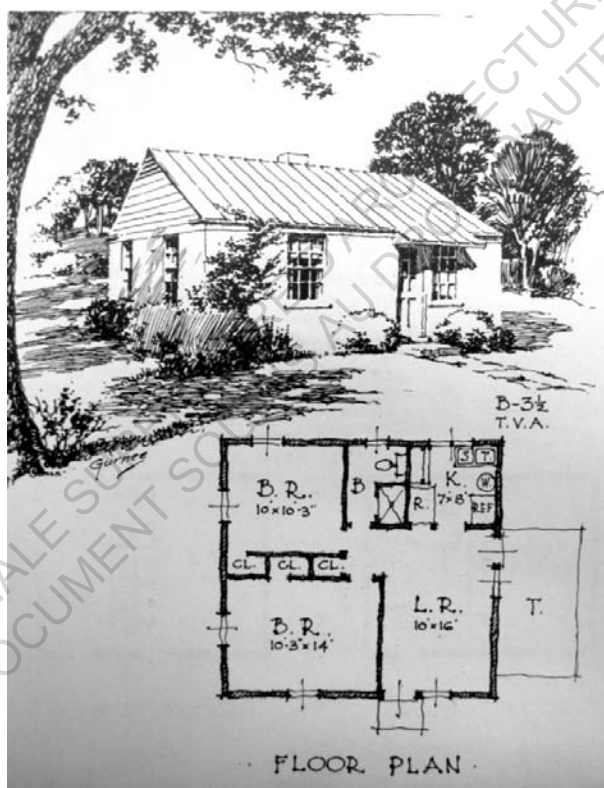
Dans ce chapitre du mémoire, sera abordé dans un premier temps le quartier en baraques aux Etats-Unis. Ces maisonnettes étaient l'origine des UK100 installées en France en 1946. Ces cités proposaient, d'après leur architecte, un réel potentiel de vie en quartier temporaire. Dans un second temps, des rencontres avec les anciens habitants des baraques en France permettront de saisir des instants passés, issus de leurs mémoires. Le but de mon intervention sera de récolter des paroles en stimulant leur vécu grâce à des supports graphiques. Les images seront utilisées tout au long des entretiens. En dernier point sera dévoilée la fin tragique de ces quartiers temporaires, notamment pour les cas des villes bretonnes des années 70.



Source : Norris Tennessee, TVA Archives, National Archive of Atlanta, disponible sur www.TVA.org

2-1-1 L'exemple des UK100, un concept venu d'Amérique

Les origines des baraques dites UK100 viennent des Etats-Unis. L'information m'a été transmise au cours de la discussion avec Mickaël Sendra, le président de l'association du «domaine de Soye», en Avril dernier à Ploemeur. J'ai ensuite pu approfondir l'histoire des baraques américaines avec Elisabeth Blanchet, directrice du «Préfab museum» à Peckham dans le sud de Londres. Elle s'est particulièrement intéressée à leur origine et à leur présence en France. Les rencontres avec ces deux personnes seront plus abordées en troisième partie du mémoire. Ce sera également grâce aux sites internet, et aux documentaires télévisés américains qu'il aura été possible de dresser l'historique de la création des cités provisoires américaines de la Tennessee Valley Authority. Un lien intéressant avec certains commentaires menés avec les anciens habitants fait d'ailleurs allusion à plusieurs reprises à ces quartiers américains.



TVA Brochure describing the trailer Homes, TVA Archive, National Archives of Atlanta

«C'était une disposition un peu particulière, qui ressemblait vaguement aux cités ouvrières. Mais cette disposition permettait, comme dans certaines régions minières d'avoir un côté chaleureux»¹

¹-CHEVET (Brigitte), *Baraques blues*, Brest, coproduction des Aber images et France 3 Ouest, 52mn

L'UK100 est née d'un concept américain, sous le nom de la «Norris House». Cette maison temporaire avait été pensée par Roland Wank, un architecte Autrichien. Il avait fui son pays entre les deux guerres pour travailler aux Etats-Unis. Missionné par la Tennessee Vallee Authority, une grande firme américaine spécialisée dans la construction de barrages et de stations hydro-électriques, R.Wank avait pour mission la construction de quatre barrages. Il y travailla de 1933 à 1944. Selon l'architecte, son intervention devait également répondre aux attentes des ouvriers, d'un point de vue personnel. Ainsi, il étudia un nouveau concept de cité temporaire et nomade pour les ouvriers de la Tennessee Valley Authority et leurs familles. Les travailleurs pouvaient démonter et remonter les maisons tout en suivant les constructions des barrages. R.Wank disait que pour que le travailleur travaille bien, il fallait qu'il soit bien, que sa femme vive bien, que l'école soit proche, il fallait que l'espace domestique soit clair, que l'employé soit bien chez lui. Elles étaient donc destinées à créer de nouvelles villes temporaires pour héberger les travailleurs de la firme américaine. Selon certains cet architecte était issu du mouvement moderne.



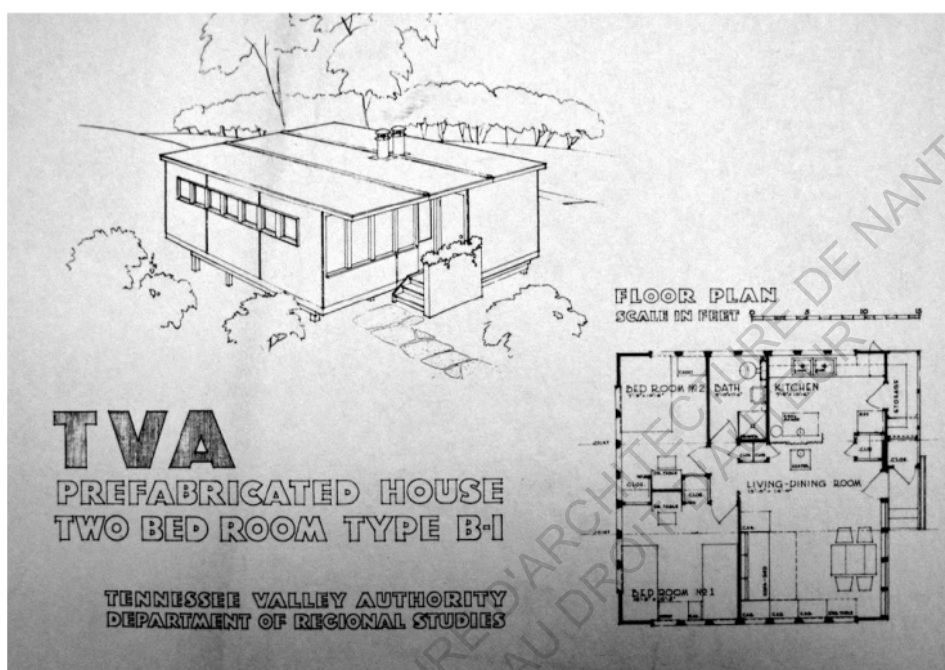
Source : Norris Tennessee, TVA Archives, National Archive of Atlanta, disponible sur www.TVA.org

L'une des villes, «Norris», portant le nom du sénateur républicain des années 30, était tellement bien conçue que certaines des maisons sont encore debout aujourd'hui. Contrairement aux autres maisons de la région, les Norris Houses étaient méticuleusement dessinées, avec des schémas spécifiques et des détails techniques.

Durant la phase de conception Roland Wank fut libre de toutes créations. Pour lui, «*changer les mœurs appelle des changements dans l'architecture*»². Véritablement, l'ancêtre de l'UK100 était certes inspiré des plans de cette baraque mais surtout du modèle suivant qui avait pour intérêt d'être transporté facilement par camion. Ce deuxième modèle de maison était moins cher, plus petit, plus « moderne » et transportable aisément.

2- <https://www.tva.gov/About-TVA/Our-History/Built-for-the-People>

La nature de ces habitats transportables soulignait un caractère temporaire : ils n'étaient pas destinés à créer une nouvelle architecture, mais bien à solutionner une situation provisoire³.



TVA Brochure describing the trailer Homes, TVA Archive, National Archives of Atlanta

Il proposa des habitations simples, sans moulure, ni corniche, ni ornement. Il dira que cela ne ressortait ni d'un choix économique, ni humain, mais que «*The housewife in a country of soft coal has enough dust to make even on the simplest surface*»⁴. Il résumera aussi son intérêt pour le minimum utile à travers cette phrase :

«Then, when we are all comfortably settled, we will seek and wonder about the comparative merits of the artistic details. Meanwhile, these ornaments express the desire to imitate what financiers could afford in the quieter days of the past, and in that sense they are untrue and useless».

A la fin de la Seconde Guerre Mondiale, les baraques dites «UK100» furent pensées pour les sinistrés Anglais. Elles étaient très détaillées en dessin, d'un point de vue technique mais aussi pour l'organisation intérieure. La conception avait été étudiée pour que les UK100 soient être encore plus faciles à mettre en place que les baraques américaines de la Tennessee Valley. Ces baraques étaient destinées aux UK, leurs cloisonnements étaient donc dessinés pour recevoir des meubles issus de l'industrie anglaise.

3- <https://www.tva.gov/About-TVA/Our-History/Built-for-the-People/>

4- <https://www.nytimes.com/1970/04/24/archives/roland-wank-chief-architect-of-tva-in-early-years-dies.html>

32 000 habitats provisoires furent créés pour l'exportation vers l'Angleterre, mais seules 16 000 baraques quitteront l'Amérique. L'Angleterre, à l'approche de la fin de la lend-lease et de l'abandon du prêt-bail ne peut plus se permettre de telles dépenses. Ce refus permettra à Jean Monnet, responsable de l'urbanisme et de la reconstruction française de se procurer 8 000 UK100, image de la modernité américaine et de sa solidarité. Elles débarqueront au port de Lorient. A partir de là, le MRU les attribua aux villes côtières.



Source : Norris Tennessee, TVA Archives, National Archive of Atlanta, disponible sur www.TVA.org

Norris: A Short Story of the TVA in East Tennessee



Source : Norris Tennessee, TVA Archives, National Archive of Atlanta, disponible sur www.TVA.org



Source : Réserve privée de l'association, Famille Guyomard, fillettes devant une UK100, 1950.

«Les vies de ces gens étaient totalement différentes d'avant la guerre, cette fois-ci leurs maisons étaient strictement identiques, comme leur façon de vivre entre quatre planches, avec deux chambres pour toute une famille. Aussi, tous les métiers se retrouvaient dans ces cités».¹

¹- CHEVET (Brigitte), *Baraques bleues*, Brest, coproduction des Aber images et France 3 Ouest, 52mn

2-1-1 La vie de quartier en baraques, des années 45 à 73 dans les cités, regards d'habitants brestois

Au cours des différents entretiens, il était essentiel de comprendre que les ressentis des anciens habitants étaient issus de la mémoire de leurs vécus, les paroles récoltées pouvaient donc être légèrement déformées. L'approche mise en place pour ces interviews était d'aborder ces témoignages avec des supports visuels. Diverses méthodes auront été utilisées selon les interlocuteurs, leur nombre et les cités en question, priorisant celles qui sont restées jusqu'aux années 70. Tous les entretiens ont été traités avec des questionnaires semi-directifs et des documents graphiques. Pour chacun, des enregistrements audio et vidéo ont été réalisés et les supports ont été crayonnés.

Les baraques UK100, arrivées d'Amérique ont été construites dans les quartiers centre de Brest, au Rouisan et quelques-unes au Bouguen. Étonnamment, ce ne sont pas les baraques modernes les «UK100» qui sont restés les plus longtemps à Brest mais bien les baraques «française», les plus rudimentaires. Celles-ci emplissaient les cités du Bouguen et du Polygone. Pour les entretiens avec les anciens habitants, mon choix était de confronter les vécus sur des périodes longues en baraques et donc de choisir les cités qui ont perduré. Ceci permettait de comprendre les évolutions des mentalités. De ce fait, les personnes interviewées, qui sont des enfants des baraques, venaient surtout des quartiers du Bouguen et du Polygone. Ces deux cités sont restées à Brest jusque dans les années 70. Certains avis d'habitants des cités du centre de Brest sont audibles grâce au film de Béatrice Chevet, «Baraques Blues». L'idée principale à travers ces interviews était de découvrir la perception de ces cités au fur et à mesure de l'évolution de ces quartiers, car le regard des politiques et des citoyens Brestois a beaucoup changé entre 1945 et 1973. Pour cette raison, l'échantillon de personnes consultées concernera des anciens habitants du Bouguen et du Polygone.

«Toutes les baraques étaient les mêmes, on était logé à la même enseigne. Pas un seul cambriolage en baraque pendant 6 ans»⁵.

La vie dans ces quartiers satisfaisait une bonne partie de la population. Comme l'explique une personne interviewée dans «Baraques Blues», il s'agit d'une période où une sorte d'abolition des frontières entre les différents groupes sociaux existe, mais cela ne dure que quelques années. Apparemment, il n'y avait jamais eu autant de fêtes à Brest qu'en ces périodes-là, toutes les classes sociales vivaient ensemble, côte à côte.

«C'était comme en Amérique, une grande ligne droite» confia tout d'abord M. SIMON, interviewé en février 2018 à son domicile dans une commune proche de Brest.

⁵-CHEVET (Brigitte), *Baraques blues*, Brest, coproduction des Aber images et France 3 Ouest, 52mn

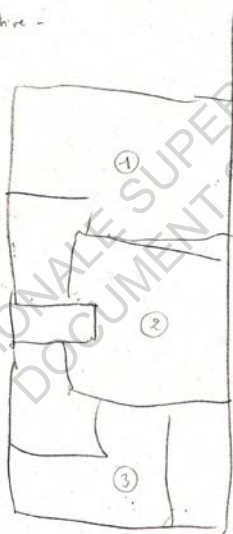
Yvon SIMON : *Moi je vivais dans une Française, il y avait la chambre des parents, un petit couloir, et la chambre des enfants, 4 enfants nous étions (...).*



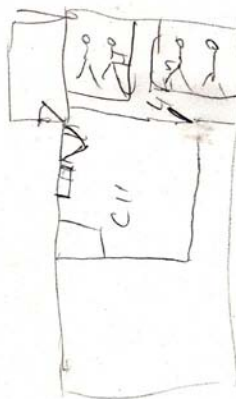
Yvon SIMON est invité à dessiner sur différents supports durant l'entretien, à ce moment il crayonne le plan, tout en expliquant l'intérieur de sa baraque.

Yvon SIMON : *Les proportions ne sont pas bonnes. Nous, on était 4 garçons. Mais imaginez mon ami qui était là l'autre jour, ils étaient 2 filles et 2 garçons. Ils ont dû casser le couloir pour y mettre un cosy qui était monté et démonté tous les jours. Et puis sa mère avait adopté deux autres garçons, du coup les filles dormaient dans le couloir, elles étaient moins nombreuses. Chez nous, la chambre des parents était au bout, la cuisine au milieu était équipée d'un fourneau qui chauffait bien la pièce.*

-maison collective -



-baraque type "Française"



Chaque famille s'approprié sa baraque, bien que louée à la ville, des modifications intérieures sont faites et très vite les jardins, les chemins sont personnalisés.

Yvon SIMON : *Au Bouguen, on différenciait Bouguen Est et Ouest, c'était le plus grand quartier en baraques, il fallait se repérer.*



Tout l'entretien se passe en discutant autour de plans de masse et de photographies du quartier, ainsi la déambulation dans les rues se fait sans mauvaises interprétations. On parle de souvenirs tout en ayant un support qui aide à ne pas distraire la réalité avec une mémoire porteuse d'émotions fortes, et en même temps la carte, les photos réveillent des images vécues.

Yvon SIMON : *Ici il avait une boucherie, des fermiers venaient aussi déposer les pots de lait aux magasins. Il y avait des bistrotts, ils (les pères) n'étaient jamais seuls là-bas (...)*

Pendant ce temps de discussion, on surligne les lieux publics, afin de comprendre l'organisation générale de la cité.



Yvon SIMON : *On avait des lavoirs un peu partout. Il y avait les commerces ici, là l'école près de la petite butte, une école primaire. Ces buttes étaient l'ancien espace pour les exercices de tir. Gamins, on retrouvait des anciennes balles déjà utilisées. C'était un terrain militaire. On ne voit pas bien mais normalement les baraques avaient des numéros et une lettre, A1, A2... et une rue centrale traversait l'ensemble du quartier.*

Céline: *Les baraques étaient des UK100?*

Yvon SIMON : *Il n'y avait pas de baraque américaine dans la cité du Polygone. Il y avait des maisons collectives et des individuelles. Nous avons commencé dans une collective, à côté d'un lavoir, nous étions 3 familles. On rentrait par le milieu, des cloisons de bois séparaient les habitations, vous imaginez, tout le monde vivait ensemble.*

Je crois qu'il y avait environ 3000 habitants dans les cités du Polygone.

Céline : *Finally les gens restaient dans le quartier, vous aviez le nécessaire? Mais concernant l'école secondaire et le travail?*

Yvon SIMON : *J'ai vraiment vécu là-bas jusqu'en 6^{ème}, après je suis parti à Kéri-chen. Enfants, on jouait au foot dans les rues. Les filles jouaient à la marelle, à l'élastique, il n'y avait pas de bagnoles (...) deux hirondelles passaient en vélo, elles connaissaient bien les mômes, les durs à cuire (sourires).*

Sinon, on allait en colonies avec la ville de Brest à Porspo' et les filles au Conquet, j'y suis allé 1 mois chaque été. Là on voyait les copains du Bergot, du Bouguen, j'ai passé six ans là-bas.

On avait des fêtes aussi. Le bal était dehors, ici, sur la place, près du bistrot, il y avait pas mal de places, regardez proportionnellement. Les fêtes foraines tournaient de quartiers en quartiers provisoires.

Céline : *Concernant le dialogue entre les politiques et les habitants du provisoire? A quel moment la ville vous a-t-elle proposé de partir, et de quelle façon?*

Yvon SIMON : *C'était les années 50, pour ceux qui ont pu partir financièrement, selon moi ils sont partis vite. Certains quand même ont attendu car ils ne voulaient pas aller en HLM et voulaient garder leurs jardins. La ville a d'abord proposé aux gens du Bouguen, et des quartiers du centre, proche Saint-Marc, ces îlots devaient être nécessairement libérés avant celui du Polygone pour la reconstruction.*

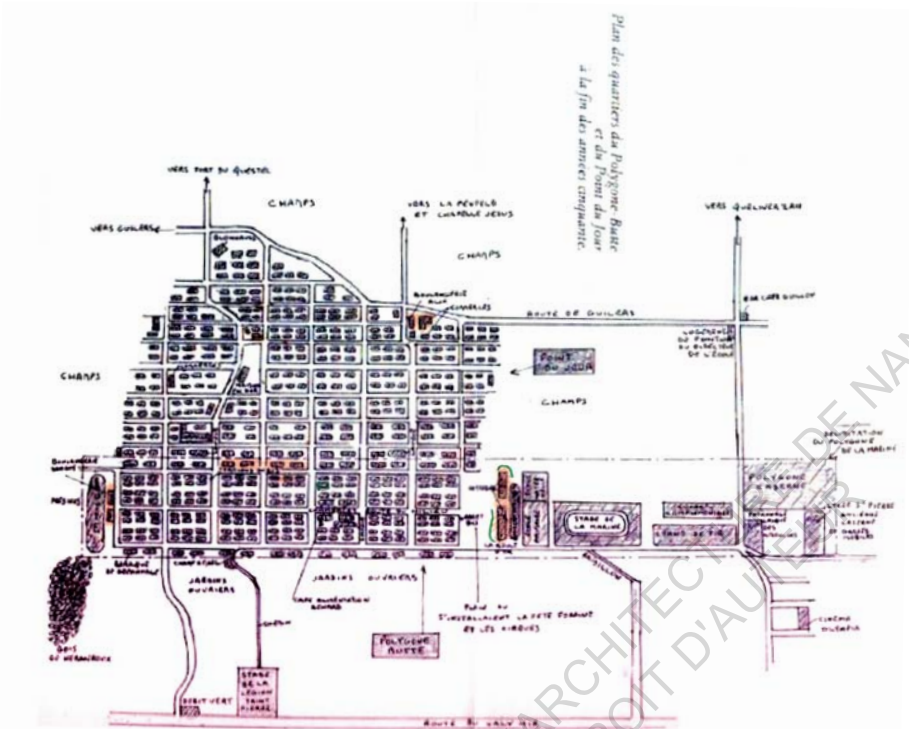
Yvon SIMON : *Le problème est que dans les années 70, tout le monde s'est retrouvé au Polygone. Il était le dernier quartier. Une histoire de moyens certes, après il y avait Kerangoff. Un ami me disait ça, l'aînée de sa famille était condamnée à travailler pour le reste de la famille. C'était des loyers faibles en HLM. Donc certains y sont allés quand la ville a proposé, mais il fallait pouvoir payer.*

Céline : *En baraque, Les loyers étaient très bas alors?*

Yvon SIMON : *Je ne sais même pas si on payait tous quelque chose.*

Yvon SIMON : *Mon père ne travaillait pas, il était invalide. Ancien mineur il creusait des tunnels pour l'arsenal et il a attrapé une maladie. Nous étions comme beaucoup, plusieurs enfants. La moyenne était de 4 enfants/famille je pense. Et peu de salaires rentraient à la maison. Il y avait beaucoup de docker aussi.*

Cet extrait de l'échange d'une heure avec M Simon laisse découvrir une véritable vie de quartier, une réalité qui s'était installée dans ces cités. Le déménagement pour beaucoup de familles ne s'est pas fait rapidement pour une histoire de moyens financiers, mais aussi parce que les gens y trouvaient une façon agréable de vivre ensemble.



Source : Plan masse issu de la réserve privée de l'association «les amis des baraques», Brest

La rencontre avec M. et Mme Perhirin m'a convaincu que la mémoire de cette vie en baraque n'était pas un cas isolé. De la même façon qu'avec Yvon Simon, l'entretien que j'ai mené avec Marie-Claire Perhirin a été semi-directif tout en pratiquant le dessin.

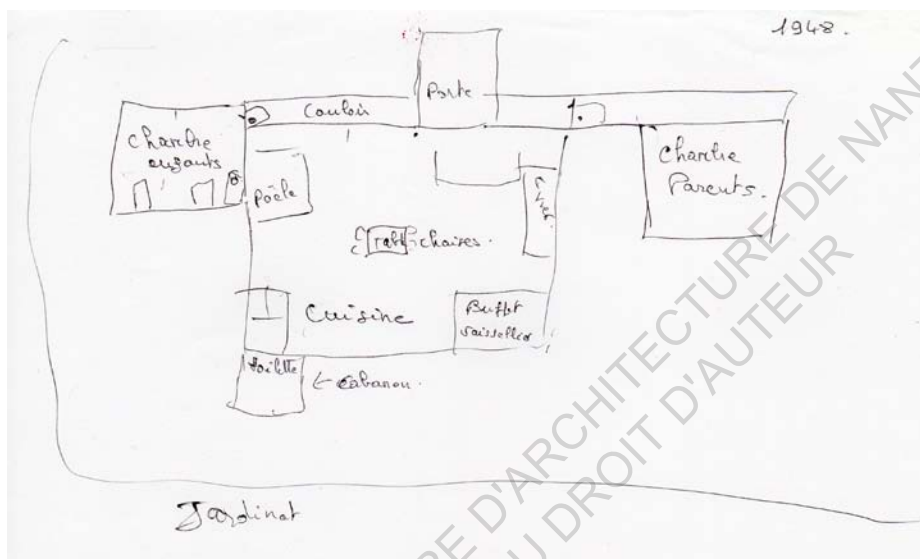
Marie-Claire : Nous étions deux enfants et mes parents.



Céline : Par rapport à l'attribution de cette baraque, pouvez-vous m'expliquer comment les démarches se sont déroulées ?

Marie-Claire : Mes parents sont arrivés en baraque en 1948. Ils habitaient dans un garage en premier lieu. Proche de la place de la Liberté, du moins c'est ce que j'ai entendu.

Marie-Claire : *Mon père travaillait à l' Arsenal. Je pense qu'il a eu plus facilement. Dans la première baraque, nous étions trois familles. Et on a dû y rester une dizaine d'années. Après nous avons eu celle-ci. Au niveau intimité, ce n'était pas la même chose, en plus les toilettes étaient pour l'ensemble des familles. Les collectives n'étaient pas terribles par rapport à celle-ci.*



54

Mme Pérhirin a grandi dans la cité du Polygone, avant de rencontrer Georges Perhirin avec qui elle emménagera dans la cité du Bouguen Ouest en 1967. Ils s'installent ensuite en baraque au Landais pendant 2 ans avant de rejoindre un logement HLM à Kerourien où ils habitent encore aujourd'hui.

Au Bouguen, M.Perhirin et sa famille habitaient dans la tranche A, au numéro 4. Le repérage se faisait ensuite simplement en citant la baraque A4 au Bouguen Ouest.

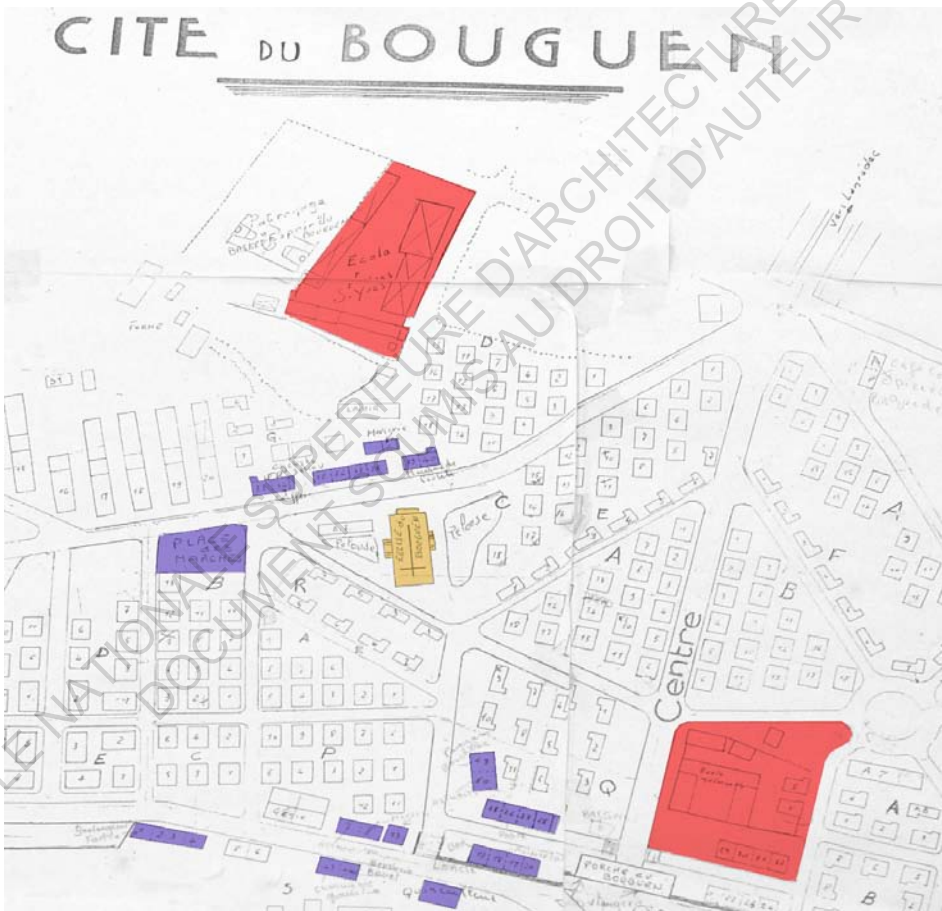


Au Sud Ouest du quartier se trouvait le centre d'apprentissage aux métiers, comme charpentier, peintre, électricien, plâtrier... Les baraques ONCOR étaient destinées aux immigrés qui aidaient à reconstruire la ville, beaucoup d'Algériens Français et essentiellement des hommes. Les jeunes s'y formaient.



L'église aussi était en bois.
Les commerces sont à côté. On retrouve un terrain de foot et des écoles à proximité.

Le détail de la carte ci-dessus permet de mettre en avant les zonings des établissements publics, en rouge les écoles, les commerces en violet et enfin le lieu de culte en jaune. Ces bâtiments sont en bois comme le reste de la cité.



Source : Plan masse de la cité provisoire du Bouguen, réserve privée de l'association «Les amis du Bouguen», Brest

M.Perhirin conclut notre déambulation sur le plan masse en parlant de la cité du Bouguen comme une véritable petite ville. Soulignons que 5 553 habitants y vivent en 1957.

Les quartiers étaient donc très équipés, dès leur mise en place en 1945, avec tous les services à disposition. Finalement si la vétusté de ces habitats n'était pas apparue au fil du temps, la façon de vivre dans ces quartiers étaient loin d'être mal vécue. Au Bouguen, il s'agissait de baraques «françaises», où aucun assainissement n'était installé.

Quelque part, il faut bien comprendre que dans les années 70, il ne s'agissait pas vraiment de vétusté, mais réellement d'insalubrité et de manque de modernité. Selon les discussions de l'époque, le ministère de la reconstruction ne souhaitait déjà pas en 1950 que ce genre de situation se crée parce que la solidarité d'une cité provisoire et le budget d'un loyer en baraque proche du centre-ville ne pouvaient participer à la reprise de l'économie de la ville, qui devait pourtant se reconstruire.

Il faut savoir que dans un premier temps, pour certains quartiers provisoire, comme au Rouisan à Brest, les loyers bas et l'entretien étaient pris en charge par la DCAN, la direction des constructions et armes navales. La DCAN contribua aussi à la reconstruction des maisons des employés. A partir de 1965, les baraques étaient distribuées à une autre population.

Au début l'idée du MRU était de loger les familles des travailleurs pour qu'ils puissent vivre ensemble, comme le souhaitait M.Piquemal vers 1951. Comme le spécifie F.Rouxel⁶, d'après certains «aménager du provisoire dans l'optique d'une urbanisation rationnelle, selon les instructions du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, s'annonçait dénué de contradictions». Pourtant pour M.Piquemal⁷ «penser le logement sans penser le travail était sans utilité», son intervention s'intéressait donc à continuer le provisoire pour penser l'installation des familles. Car si ces logements temporaires permettaient la reconstruction «en dur», alors les familles pouvaient être logées décemment plus rapidement. Il était donc nécessaire d'agrandir parfois les cités provisoires ou au mieux renouveler les habitats, pour ensuite créer de l'emploi et faire repartir l'économie. Donc, le temporaire devait, selon M.Piquemal, continuer jusqu'à la remise en état totale de la ville.

«Ensuite et seulement, il fut jugé indispensable d'étendre l'édification des constructions provisoires à l'augmentation du nombre de logements disponibles. Dans ce domaine, il apparut que la solution la plus conforme à l'intérêt général consistait à réaliser des lotissements de constructions provisoires qui pourraient rester totalement ou partiellement utilisables tant que l'état des travaux de reconstruction le rendait nécessaire».

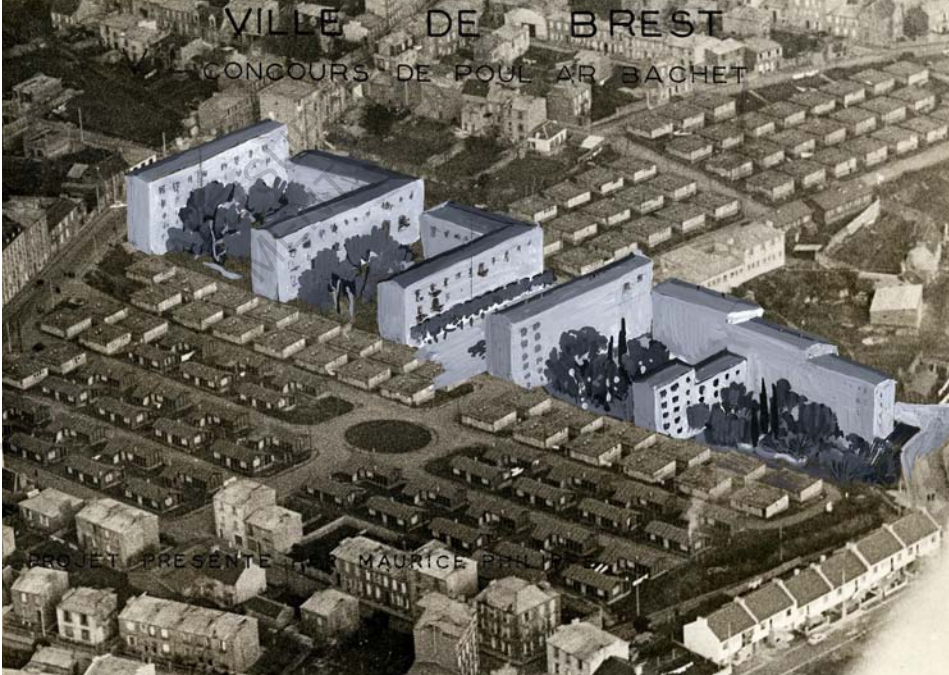
Les baraques françaises occupaient les grandes cités provisoires de Brest, mais les UK100 venues des Etats Unis étaient beaucoup plus modernes et équipées d'éléments que très peu d'habitants avaient avant la guerre. Comme vu précédemment, elles sont arrivées en France quelques mois après la fin de la guerre. Certaines ont été installées à Lorient et à Brest. L'idée de renouveler les baux dans ces habitations, alors que les sinistrés étaient relogés, semblait donc vers 1955 être une solution non négligeable.

⁶- Rouxel Françoise, *brest en baraques*, édition Télégrammes, Paris, 1998

⁷- Piquemal Maurice, «les travaux de reconstruction de la ville de Brest, dans le bulletin municipal de la ville de Brest, n°6, janvier-février 1951



Source : Auteur inconnu, quartier Poul-ar-Bachet, archives municipales de Brest, photographie réf 2Fi13212, 1950



Source : Maurice Philippe, concours d'architecture, quartier Poul-ar-Bachet, archives municipales de Brest, photographie réf 2Fi13208







Source : Réserves privées de l'association «les amis des baraques», quartier Poul-ar-Bachet, années 60.

2-1-3 La fin tragique de la perception des cités temporaires

A l'arrivée des UK100, les politiques se réjouissaient de mettre en place des quartiers très modernes. Même si vraisemblablement certaines cités avec ce type de maison ne bénéficiaient ni de l'assainissement ni de l'eau courante, elles ne profitaient donc pas réellement de cette modernité. Quelques baraques, dont une canadienne et une UK100 avaient même été montées dans les années 47 à Paris, au centre d'expérimentation ouvert par le ministère de la reconstruction, où se trouvait également un prototype Français en acier. «Là sont édifiés côte à côte différents types de maisons, destinées à être utilisées soit pour le relogement provisoire des sinistrés, soit pour la reconstruction définitive de la France» entendrons-nous dans le reportage de l'INA⁸ de 1945. Elles étaient assurément à l'image de la modernité et de l'objet standardisé que les Français pouvaient s'approprier. L'UK100 venait des Etats Unis, à l'image de ce pays, les Français ne pouvaient que se réjouir de bénéficier d'un produit pensé et fabriqué dans ce pays où l'industrie et l'économie étaient au plus haut.

Pourtant lors de nombreux échanges avec les anciens habitants des baraques, on découvre rapidement que l'image de ces quartiers a finalement très vite été noircie par les journaux quotidiens ou même les discours politiques. Malgré l'intérêt porté aux quartiers provisoires pour la relance économique et pour la facilité constructive, très vite les villes ne souhaiteront plus que ces cités s'installent davantage.

En 1947, le MRU annoncera que 1/3 des logements détruits était réparé. «Mais alors que depuis la Libération, près de 800 000 logements provisoires avaient été offerts à la population, à peine 50 000 appartements neufs avaient été mis sur le marché»⁹. Il était donc impératif de remarquer que l'avancée des constructions n'était pas en accord avec la production des cités provisoires. De 1953 à 1957, le nombre des attributions en baraques passe de 176 à 945 d'après F Rouxel. De là, nous comprenons que les cités provisoires devenaient de réels logements sociaux, entretenus par l'Etat. Dans le même ouvrage de Françoise Rouxel, on comprendra que Eugène Claudius Petit ne souhaitait pas que les Français soient assistés par l'état notamment au niveau du loyer. «Si l'Etat avait pour mission de corriger les injustices sociales, il ne pouvait ni les supprimer, ni se substituer aux citoyens dans la quête de leur mieux-être». L'effort financier pour le logement était pour lui une sorte de dignité. Il voyait à ce moment une opportunité de reconstruire la France plus moderne, et cela ne pouvait aller sans une meilleure économie en passant par une hausse des loyers. Cette augmentation ne fut pas appliquée de suite.

Certains acteurs de la reconstruction trouvaient un intérêt en motivant les ouvriers et leurs familles à s'installer en baraques près des villes, le temps de reconstruire les autres logements. On retrouve d'ailleurs la démarche américaine de la Tennessee Vallée Authority où le village temporaire héberge les familles des ouvriers. Cependant, Brest et Lorient n'accédèrent pas à cette facilité d'entreprise privée, car la plupart des habitants finirent pas se sentir bien mieux dans leurs habitats provisoires que dans les immeubles qui se construisaient, sans oublier le loyer plus élevé qui correspondait aux appartements en «dur». Les familles refusaient de quitter leurs baraques.

8- INA, L'importation de maisons préfabriquées à Boulogne sur mer, reportage de l'INA de 1945.

9- VOLDMAN (Danièle), *la reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954, histoire politique*, édition l'Harmattan, Paris, 1997, p328

Repoussées par la Z.U.P.

LES CITÉS DE BARAQUES RECULENT

NOUS avons fait le point, récemment, de l'état d'avancement des travaux de construction dans la Z.U.P. : 187 logements achevés ; 1 280 en cours ; 1 000 lancés en 1966 et 1 200 prévus en « préfabrique lauré ».

Il est permis d'espérer beaucoup de choses de cet effort de construction. D'abord, d'éviter quelque peu la crise du logement, dont la démographie ne nous promet pas de répit pour les années à venir.

Ensuite, d'absorber les nouveaux arrivants de l'exposition urbaine et aussi de celle de la Marine à Brest.

Et enfin de pouvoir reloger décentement les milliers de gens qui habitent encore dans les cités de baraques.

Ces baraques datent d'il y a plus de vingt ans — et qui évoluent par leur alignement uniforme et triste un univers sinistre — doivent en effet disparaître, non seulement repoussés

mais supprimés par l'avancement des constructions neuves.

Les bidonvilles déparent une cité, surtout une ville comme la nôtre ; en tout cas, ils n'en sont pas la gloire.

Mais — car il y a un « mais » — ces suppressions ne se font pas sans douleur.

Si beaucoup de gens quittent avec plaisir et soulagement leur vieille baraque en bois pour un appartement clair et confort moderne, d'autres ont pris l'habitude de ne payer qu'un loyer annuel insignifiant, et ne désirent en aucune façon quitter leur maison dont ils se sont efforcés au mieux d'aménager l'intérieur.

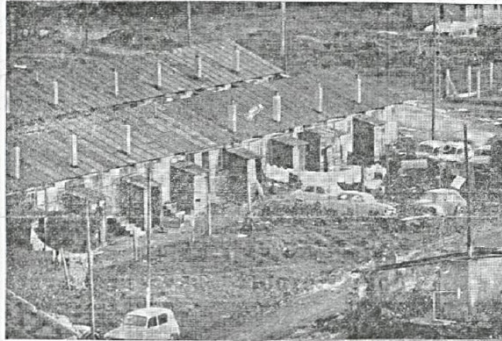
Combien de ces habitants des cités de bois possèdent des voitures modernes, la télévision, un outillage ménager complet, mais ne veulent pas devoir payer un loyer mensuel ? Depuis vingt ans, leur budget-logement est insaisissable : 1 ou 2 F par an. L'habitude est prise.

Et puis il y a ceux dont les ressources sont très minimes, et qui ne peuvent pas encaisser de frais supplémentaires. Même un petit loyer ne leur permettrait pas de compléter un budget qui, quelquefois, n'atteint pas le minimum décent. Ce n'est un secret pour personne que les salaires à Brest plafonnent à un niveau très bas.

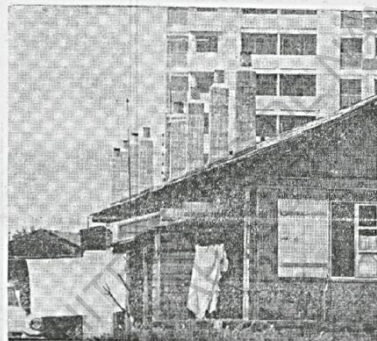
Le P. S. R. — programme social de relèvement — doit améliorer le maximum de ces difficultés, avec des loyers très complémentaires, et toujours la possibilité de recevoir une allocation-logement de la Caisse d'Allocations Familiales.

C'est d'ailleurs la seule solution viable, puisque l'on ne peut, en tout état de cause, envisager de faire durer encore ces vieilles baraques pourrissantes.

Il en existe encore près de 3 000. Ce qui revient à dire que près de 10 000 Brestois logent encore en baraques. Mais en 1970, le problème sera bien atténué.



Les bidonvilles subissent la conséquence des démolitions, dit-il y a vingt ans. Il faut maintenant les payer de la carte de Brest.



Les grilles imposées au début des baraques. Après de longues années, la voiture (ici une D.S.) s'installe avec les appareils modernes.



La progression de la construction grâce au recul des cités de baraques.



Uniformité, tristesse, ennui, laideur.

Source : Extrait d'un article du Ouest France, le 14 Janvier 1966

«l'extraordinaire réticence de la population des sinistrés à prendre possession de la ville reconstruite et sa stupéfiante préférence pour les cités de baraques en relogement»^{10a}.

Les habitats temporaires vers 1955 ne bénéficiaient plus de l'aide de l'état pour l'entretien, ils ont alors commencé à se délabrer. Très vite les personnes vivant dans ces cités furent perçues comme des gens issus d'une classe sociale très basse. Daniel Voldman reprendra d'ailleurs cette phrase d'un commentateur de la vie politique de l'époque:

«De report en report (...) nous métamorphosons le beau royaume de France en un immonde camp de séjour surveillé, cousu de baraques et de cages à poules (...)»¹⁰

Alfred Chupin, maire de Brest, annoncera lors d'un discours en 1952 que la fin des baraques se fera par lassitude, *«Soulignons rapidement que la question des baraques est sans intérêt, elles s'useront certes avant que ne s'use l'entêtement, d'ailleurs problématique, de leurs habitants, mais elles s'useront»¹¹*.

Toutes les personnes sinistrées de guerre ont donc un nouveau logement à cette période. Les habitants des cités provisoires des années 1955 sont de nouveaux brestoïses. Nous rentrons dans la période de l'exode rural, ou un besoin de cité de transit se fait entendre. En attendant que la périphérie de Brest se construise, des populations plus modestes profitant des bas loyers sont arrivés et ne souhaitent pas partir en appartement. A savoir que 1 Brestoïse sur 6 habite encore en baraque en 1960.

Finalement ces Brestoïses en baraques ne se sentaient pas concernés par la présence des logements HLM. Après les différentes discussions avec les associations et les anciens habitants, j'ai remarqué que beaucoup de personnes âgées ne voulaient pas quitter leurs maisonnettes. Françoise Rouxel dans son livre parlera de cette période comme une seconde destruction de Brest.

«...si il y en avait, mais je ne sais pas quelle idée, les gens préféreraient quitter une baraque pour en reprendre une autre. Ça se faisait beaucoup. Certains préféraient quand même rester en baraque, même en ayant les moyens d'aller en «dur». On avait sa petite maison...» Marie-France S dans son entretien avec F.Rouxel.

«Pour certains, ceux qui habitaient en baraque étaient des gens crasseux, voyous, des gens instables qui n'avaient pas réussi leur vie...»

M Simon me fera remarquer *«que c'était une histoire de ressources, la ville a laissé traîner quand même. Il n'y avait pas assez de place»*.

A travers ce passage de l'entretien, la raison l'emporte sur la mémoire d'un passé heureux. Yvon Simon dévoile une autre vision de cette nostalgie, une réalité. Comme l'expliquait le maire de Brest en 1952, on arrivait à l'épuisement de cette temporalité.

10- Souplet-Megy, *«L'autruche et les trois solutions des loyers»* L'ordre, 6 février 1947

11- Chupin Alfred, Maire de brest, député du finistère «le problème du logement à Brest, dans la bretagne industrielle, n°10, avril 1952

Yvon SIMON : *Quand on parle des baraques... On a une mauvaise image à Brest, car on reste sur celles du Polygone. Par contre les autres quartiers, ils ne sont pas perçus pareil. On se plaisait ici, c'était pas si mal, mais avec du recul on n'avait pas la douche (...) En 1970, il y avait autre chose, des logements plus intéressants.*

Seule ma mère ne voulait pas partir, elle quitta vers 1970 je pense.

Yvon SIMON : *Au tout début la cité était entretenue. Et puis les baraques étaient repeintes régulièrement au départ, c'était la mairie qui s'en occupait, les responsables du logement.*

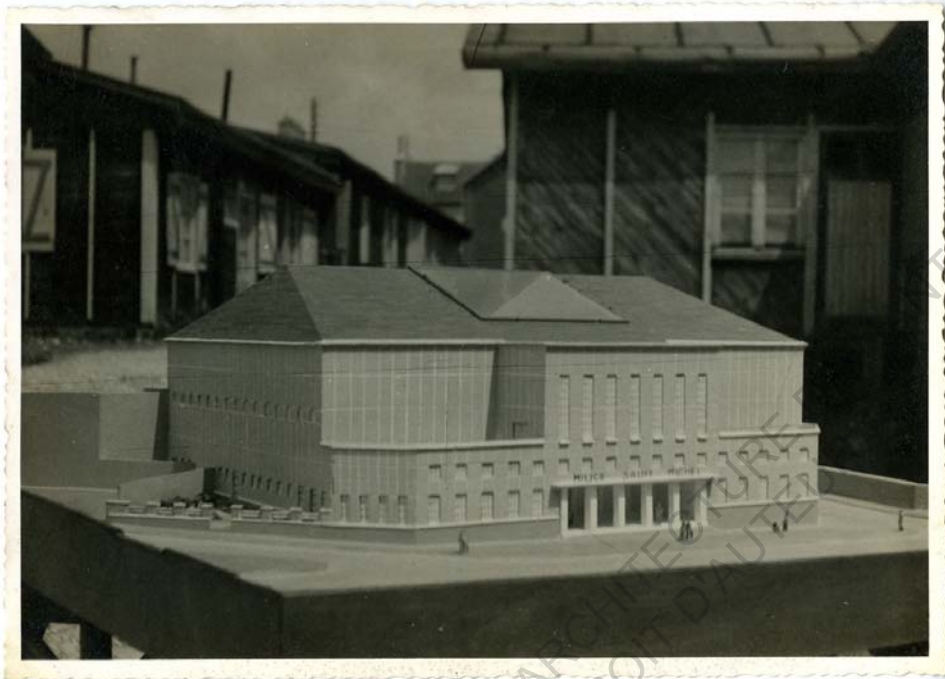
Enfin ce qui a choqué la plupart des anciens habitants des baraques, c'est la vision des autres Brestois vis-à-vis de leur quartier. Vers 1965, les habitants préféraient nommer leurs baraques «villa A4» ou sous un autre terme afin de ne pas faire allusion aux baraquements des cités provisoires. Il était même difficile selon certains commentaires de trouver du travail, ou même de ne pas être facilement accusé de vols.

Yvon SIMON : *Le quartier Polygone a sans doute mal tourné. Même à mon époque, les grandes familles étaient sectorisées dans le fond de la cité.*

A la fin de notre entretien, j'ai demandé à M Simon de me conter une histoire vécue, une sorte de mésaventure liée à cette image péjorative des habitants des baraques vers 1965.

Yvon SIMON : *J'ai réussi à me faire respecter très vite, mais le premier jour de classe, il demandait nom, prénom, adresse, c'était un cours de Français, donc moi je réponds cité Polygone, baraque numéro..., elle me demande de me lever, le seul auquel elle demandait ça. En vieillissant il n'y avait pas de soucis, mais il fallait prouver, on était souvent visé en premier.*

Pour les habitants des cités, les constructions dites en «dur», c'est-à-dire les appartements HLM ou immeubles récemment construits, n'apportaient pas de prestations beaucoup plus intéressantes que leurs baraques. En 1952, l'Etat avait prévu l'augmentation des loyers des habitats provisoires, une façon de convaincre les habitants du temporaire de vouloir rejoindre les constructions qui leur étaient destinées. Cette hausse ne s'était pas faite car l'Etat souhaitait que le moral des Français soit plus stable, sept ans seulement séparaient cette période de la Seconde Guerre Mondiale. Soulignons que l'Etat voyait encore en 1952 un intérêt à échelonner les départs des baraques. Réellement à l'approche des années 60, les politiques français voient un véritable problème lié à ces habitats temporaires qui perdurent. En 1957 d'après l'ouvrage de F.Rouxel, 3 familles sur 5 du Polygone habitent depuis le départ dans ces baraques. Malgré le combat de ces mêmes familles contre l'inégalité des classes sociales, la plupart étaient issues de familles ouvrières.



Source : M.Philippe, maquette, quartier Poul-ar-Bachet, archives municipales de Brest, photographie réf 2Fi13145, 1950

«Autant les baraques se justifiaient pour le logement des sinistrés en attendant la reconstruction de leur logement, autant elles ne se justifient plus pour abriter des gens qui n'ont aucun droit de réintégration en «dur», parce que non sinistrés, et n'en auront d'ailleurs pas les moyens puisque voués pour beaucoup d'entrè eux, sans doute et malheureusement, au chômage et à la misère»¹²

En 1959 au Bouguen, les fonctionnaires avaient l'obligation d'après la lettre du sous-préfet du Finistère¹³ de faire une demande de relogement en HLM, seules neuf demandes avaient été déposées. Cette même année, lors de sa prise de poste comme maire de Brest, Georges Lombart dira que «les problèmes du logement étaient particulièrement graves par leur implication, difficiles aussi par la manière curieuse dont ils se présentaient. Ville reconstruite, Brest offrait un double visage : celui d'une ville où de nombreux appartements neufs ne trouvaient pas preneur, tandis que dans le même temps, 18 000 personnes vivaient en baraques». ¹⁴ Les personnes même en mesure de payer un loyer ne souhaitaient pas vivre en dehors des baraquements qui leur procuraient l'essentiel à faible prix. A partir de cette incohérence, la ville de Brest mettra tout en place pour dissuader la continuité des cités provisoires.

12- Lettre de Jean Keraudy, Premier Adjoint au maire de la Ville de Brest, à Pierre Garet, Ministre de la Reconstruction et du Logement, 13 Décembre 1957

13- Lettre du sous-préfet du finistère au Directeur des Services départementaux du ministère de la reconstruction, 24 Juillet 1959

14- Rouxel (Françoise), *brest en baraques*, édition Télégrammes, Paris, 1998

**ÉVOLUTION DE 1958 À 1974 DES LOGEMENTS EN BARAQUES D'HABITATION DE L'AGGLOMÉRATION BRESTOISE
GROUPEES EN LOTISSEMENTS**

Lotissements	1958	1959	1960*	1961	1962'	1963	1964	1965	1966	1967'	1968	1969'	1970'	1971	1972	1973'	1974
PONT-NEUF	154	154		154		147	147	145	145		144						
PLACE DU BOT	6	6		6		5	5	5	5		5						
BAINS DOUCHES	4	4															
BRAGEN	58	50		50		50	49	47	26		24			18	13		6
GUELMEUR	195	203		197		181	182	151	147		37			26	20		1
FORESTOU	36																
POULAR-BADHET	123	122		122		92	84	79	79		75			50	39		1
RUE LEVOT	37	37		37		31	10	2	2		1						
PLACE SANE	21	22		22		22	15	13	9		1						
PAUL DOUMER	28	27		27		27	25	23	21		2						
FOCH	178	184		113		43	16	13	12		3						
PLACE DE BRETAGNE	34	36		36		26	24	26	26		20						
KEREDERN	405	399		399		386	386	395	395		312			6	2		
BOIS DE SAPINS	47	47		47		47	47	47	40								
BOUGUEN**	1 309	1 303		1 131		743	711	659	477		294			79	60		6
BERGOT	537	501		499		478	483	484	477		339			259	183		1
BELLEVUE	161	164		163		157	457	112	112		114						
BERGOT-BELLEVUE	19	19		19		19	15	17	17								1
LANDAIS	249	252		242		195	189	149	122		121			83	38		4
KEREBEZON	11																
ROUSAN	30	30		30		30	14	14									
KERANGOFF	51	32															
POINT DU JOUR	402	388		388		377	372	373	372		378			345	319		157
POLYGONE BUTTE	327	325		325		284	301	300	300		310			269	237		105
POLYGONE-CASERNE	164	168		168		157	168	168	148		148			11	3		
TOTAL	4 586	4 473	4 440	4 175	4 175	3 497	3 400	3 222	2 932	2 625	2 328	1 882	1 352	1 156	914	500	282

* Pour ces années, seul le total des logements a pu être recueilli, le chiffre par cités n'étant pas disponible.

** Y compris les logements ONCOR.

(Source Délégation départementale de Finances).

Évolution des lotissements de baraques de 1958 à 1974.

Source : ROUXEL (Françoise), *Brest en baraques*, édition Télégrammes, Paris, 1998, tableau p.82

Le tableau ci-dessus présente l'évolution des cités de 1958 à 1974, de la période où le Ministère de la Reconstruction décide de réduire les quartiers temporaires jusqu'à la disparition totale du quartier du Polygone.

La fin de l'entretien des baraques par la ville a marqué le tournant de la perception de ces cités. Car finalement une fois laissées à la charge des locataires, elles n'ont fait que se dégrader. Les normes de la construction et de l'hygiène ont également lentement influencé l'avis public à dénigrer ces habitats temporaires qui se détérioraient. Les logements devenaient de plus en plus vétustes. Le point important publié par F Rouxel en page 67 de son ouvrage présente également les chiffres des impayés malgré la solvabilité des locataires des baraques. Finalement l'absence d'entretien de la part de l'Etat avait créé des refus de paiement pour cause de vétusté des logements. Cependant il s'agissait toujours de baraques appartenant à l'Etat Français.

A Lorient, on notera que certains incidents ont amplifié la mauvaise image de ces habitats temporaires. En 1966, un feu s'était déclaré dans le quartier de Kerfourn, ce qui a intéressé la presse locale, nommant la cité de «bidonville»¹⁵.

15- « L'incendie de Kerfourn », La Liberté du Morbihan, 30 avril 1966, p.19

Le site de la revue Enenvor permettra de relever certains avis sur ce fait de l'époque :

«Destinées à n'être que temporaires, ces bicoques lorientaises accueillent encore « près de 8 000 habitants » en 1966. La Liberté du Morbihan critique ouvertement cette « solution provisoire qui dure », déplorant la promiscuité et l'insalubrité de ces « cités qui prennent trop souvent l'allure de bidonvilles».

Extrait du journal: «A 3h20 du matin, les résidents de la cité de Kerfoun sont en effet brusquement réveillés par les cris salutaires d'un voisin. La « baraque numéro 6 » vient de prendre feu et la flambée se propage rapidement dans cette cité composée exclusivement d'habitations faites de « planches et de cartons bitumes ». Seule la « promptitude » des pompiers permet de stopper la propagation de l'incendie et de limiter les dégâts. Mais au petit matin, au milieu des cendres, ils ne peuvent que constater le drame. Deux corps sont retrouvés calcinés dans la baraque numéro 6. Il s'agit de deux frères, quinquagénaires, « fâcheusement connus pour leur habitude d'intempérance ». Sans le sou, ils s'éclairaient « dans leur taudis » à l'aide de bougies et c'est très certainement l'une d'elles qui met le feu à leur literie». sera noté dans le quotidien local».

67

La revue Enenvor cite les problèmes de relogement et la vision des citoyens lorientais au vu de cette nouvelle. « Quand donc supprimera-t-on ces cités de baraques ? Quand donc tant de familles qui vivent parfois dans une promiscuité pénible et dangereuse seront-elles relogées normalement ? ». Il faut savoir que la dernière cité provisoire lorientaise ne disparaîtra qu'en début 1980.

Lorsque les constructions nouvelles obligeaient le déménagement des baraques pour des raisons foncières, le renouvellement urbain se faisait facilement. En effet, les baraques UK100 des quartiers du centre de Brest ou même de la plupart des cités provisoires lorientaises ont été démontées dans les dix premières années. Des baraques UK100 ont ensuite trouvé une seconde vie. Finalement seuls les quartiers éloignés comme le Bouguen et le Polygone à Brest ou encore le domaine de Soye à Lorient se sont essouffés au fil du temps par leurs mauvais usages.

2-2 La réutilisation de certaines baraques

Plusieurs baraques des cités provisoires lorientaises ou brestoises n'ont pas réellement disparues après leurs démontages. Une partie des modèles UK100 ont été vendus soit à des propriétaires privés soit à d'autres villes nécessitant des habitats d'urgence. A travers ce chapitre seront expliqués ces deux types d'acquisitions.



Source : Photo personnelle de Didier Lagadec, cité du Frouit à Carhaix, années 80

68

dimanche Ouest-France
7 juin 2009

« Je suis habituée à vivre dans du provisoire »

« Depuis juillet 1946, j'habite ce baraquement. Notre maison familiale en pierres, avec six pièces, avait été entièrement détruite par les combats d'artillerie. Mon baraquement, c'est le dernier d'Argentan, tous les autres ont disparu. »

« Je n'ai jamais cédé ni aux pressions, ni aux offres les plus diverses pour partir. En 1977, ce fut compliqué. Lors de la construction de la rocade, on a voulu me reloger. Mais je n'ai jamais voulu habiter une maison en ville. »

« J'avais promis à mes parents de ne jamais partir d'ici de mon vivant. Je suis habituée à vivre dans du provisoire. J'ai tout le confort dans mes trois pièces. Depuis 1946, on a juste gagné une vraie toiture à la place du papier goudron. Les murs ont été enduits avec du ciment. »

« J'y suis très attachée à mon baraquement. Il n'a même pas bougé durant la tempête de 1999. Pourtant, cela a secoué fort dans le secteur. Maintenant, je sais que cela sera vendu après moi. Mais je ne peux pas imposer ma promesse à mes trois enfants, même s'ils sont nés tous les trois dans la baraque. »

Simone Goberon, 84 ans, Argentan.

Simone Goberon avait promis à ses parents de ne jamais vendre le baraquement familial. Depuis juillet 1946, l'Argentanaise vit toujours dans l'habitation provisoire.

Source : Ouest-France, article du 07 Juin 2009, parution d'Argentan.

2-2-1 Le déménagement de modèles UK100 dans les années 60 et 70.

La baraque UK100 est constituée de 100 éléments, origine de son nom. Elle a donc cette facilité de mobilité. Moderne et transportable, quatre personnes suffisent pour la mettre en place. Elle est élaborée avec des matériaux isolés qui proposent encore dans les années 60 un habitat actuel, voire moderne. Pour ces raisons, les villes comme Brest et Lorient proposent le rachat de ces modules. Des particuliers propriétaires les rachèteront comme habitations principales dans les années 60 ou même vers 1970 comme villas saisonnières. Certaines sont encore repérées aujourd'hui, un véritable travail de terrain que des spécialistes, comme Elisabeth Blanchet ou Mickaël Sendra, effectuent dans le Nord de la France et en Bretagne.

«Près d'Avranches : elle vit toujours dans un baraquement de l'après-guerre!»¹⁶



Source : Gazette de Normandie, article du 06 Juin 2017

Le titre de la gazette de Normandie du 6 Juin 2017 présente Mme Jeanne Lemasle habitant toujours dans une baraque UK100, dans le Calvados. Comme d'autres Français, elle a racheté avec son mari une baraque, en 1955. Celle-ci était montée en premier lieu à Saint-Jean-de-la-Haize. M.Lemasle avait démonté et reconstruit la maison à Marcey-les-Grèves. Au fil des années, la famille la modernisa, y éleva des cloisons et changea les fenêtres. Ce cas Normand présente une habitation principale pour une famille.

¹⁶https://actu.fr/normandie/avranches_50025/pres-davranches-vit-toujours-dans-baraquement-lapres-guerre.html

Le travail de Mme Elisabeth Blanchet, photographe et directrice du Pré-fab'museum m'a permis de récupérer quelques exemples d'habitats rachetés et habités encore aujourd'hui. Ci-dessus l'exemple de Mme Ofrette, à Larmor Plage, proche de Lorient.



70

Crédits photos : Elisabeth Blanchet, baraque de Mme Ofrette, Larmor Plage.





Crédit photo : Elisabeth Blanchet, baraque de M Le Houx, Nostang.

Quelques autres exemples de logements secondaires comme cette baraque UK100 récupérée par son propriétaire M Jean Le Houx. Cette baraque se trouve également proche de Lorient, à Nostang. Toutes les photos sont issues du travail de la photographe Elisabeth Blanchet.



Crédits photos : Elisabeth Blanchet, baraque de M Le Houx, Nostang.

La ville de Carhaix avait fait l'acquisition dans les années 60 de plusieurs baraques du modèle UK100. Quelques une ont été rachetées directement par des propriétaires comme l'exemple de la maison n°13 de la rue Laennec. Le hasard m'a permis de rencontrer l'habitante de cette maison devant chez elle. Notre discussion m'en a dévoilé l'histoire. Elle avait été modifiée par leurs soins pour permettre une installation sur la parcelle. En effet, un rétrécissement de la base de l'Uk100 avait été nécessaire. A l'aube des années 60, la ville de Carhaix avait proposé à la population d'acquérir des baraques venues d'une cité de Lorient à des prix intéressants. Celle-ci a été remontée sur un soubassement en parpaings permettant d'encaster un garage et la chaufferie. Cet exemple s'apparente aux baraques de Larmor plage ou de Nostang vues précédemment. Toujours en place aujourd'hui, la base de l'UK100 reste très discrète. Toutes ces constructions, numérotées comme des habitations en «dur» se confondent complètement avec le reste de la ville.



Image : Pensec Céline, n°13 rue Laennec, Carhaix, 2018, photographie n°6

Mise à part cette découverte en plein cœur du centre historique de la ville finistérienne, la raison de ma visite était de rencontrer des habitants de la cité du Froust, à quelques centaines de mètres au Nord du centre. Un quartier qui avait été créé en premier lieu pour mettre en place des habitats sociaux.

2-2-2 Les logements sociaux de la ville de Carhaix.

Les zones marquées sur le plan masse permettent de repérer les trois endroits où se trouvent encore des baraques aujourd'hui. La première au coeur de la ville, le quartier de la rue Collin où se trouvent huit UK100 montées sur un soubassement en parpaing comme au 13 rue Laennec et enfin la cité du Froud avec plus de vingt baraques UK100.



Source : Vue aérienne issue du logiciel Google earth, 2018

Dans l'ouvrage de la mairie concernant les rues carhaisiennes, nous apprenons sur la Straed ar Froud que «ce quartier du Froud fut appelé la cité d'urgence. Après guerre, des baraques données gratuitement par la ville de Lorient y avaient été remontées pour loger des familles modestes de la commune. Le nom de cité du Froud fut donné le 15 novembre 1958»¹⁷

Afin de découvrir à la fois la vie en baraque avec les habitants et comprendre la perception de cette cité par les autres citoyens carhésiens, il semblait intéressant de créer une rencontre entre un habitant de la cité et un habitant d'un autre quartier de Carhaix. Sans influencer les paroles de chacun, j'ai tout d'abord vu Nicole Le Mann à son domicile dans le Sud du centre-ville de Carhaix, puis ensemble nous nous sommes rendus chez Didier et Thierry Lagadec-Cheminieau, habitants de la cité du Froud.

17- Dominique Mesgouez, Histoire de rues, Carhaix, édition Keltia Graphic, 1991



Image : Pensec Céline, cité du Frou, Carhaix, 2018, photographie n°7

Nous débutons l'entretien dans le domicile de deux frères avec un questionnaire semi-directif, débutant ainsi l'interview en questionnant l'arrivée des baraques à Carhaix.

La discussion s'installe très rapidement entre les différents habitants de la ville. Rappelant un peu l'histoire de Carhaix, ils précisent ainsi l'arrivée des baraques grâce au maire de l'époque, Jean Rohou, élu de 1957 à 1977. Il fut tout d'abord maire puis conseiller régional, son travail s'appliqua surtout à valoriser le développement du centre Bretagne, en favorisant le désenclavement des communications et en installant le plan routier breton.



M. Rohou avait son entreprise privée, tout en étant président du stade rennais. Didier me laissera entendre que quelques familles nombreuses du Frouit auraient travaillé pour l'entreprise de M Rohou.



Didier : *Thierry est né ici. Moi, je suis arrivé en 1957. Les baraques venaient de Lorient après la guerre, par camion. C'était avec Jean Rohou, le maire de Carhaix. Avant on habitait au château d'eau. Ces maisons sont arrivées pour héberger les familles nombreuses.*

Thierry (plus loin) : *Au sol c'était de la terre battue. On a tout aménagé après.*

Didier : *On a modifié les cloisons, au début on avait deux chambres. Là c'était du parquet. Toute la cuisine a été refaite.*

Céline : *Ce n'était pas du provisoire finalement ?*

Didier : *Si, mais ça a duré. Elles étaient chauffées au charbon les baraques. Le couloir et le garage ont été faits par nous-même. Puis on a construit le sous-sol.*



Nicole : *Le sous-sol a été fait après ?*

Didier : *Oui, on a creusé, renforcé avec des parpaings. Je dormais en bas.*

Nicole : *Tu n'avais pas froid ici ?*

Didier : *Tout est relié, j'ai fait l'électricité et on a le chauffage même en bas. J'étais bien dans mon terrier. Attention la tête !*

Il y a le tout-à-l'égout. Dans le temps la machine était dans la cave, mais on a dû la monter pour le réseau d'assainissement.



Didier : *Au début, c'était loué à la ville. Le père bossait pour Jean Rohou, il avait acheté le terrain et construit la baraque dessus dès le début.*

Nicole : *C'était une sorte de location/vente avec la ville ?*

Didier : *C'est ça. Aujourd'hui, la baraque nous appartient à mon frère et moi. Et puis c'est calme ici, on est bien.*

Nicole : *Les gens font des travaux partout. Assez librement, non ?*

Didier : *Oui, la plupart de ceux qui habitent. Pour les travaux, on se débrouille entre nous. Personne ne nous embête. Quand on a fait le garage, le voisin nous a aidé, les menuiseries pareil, on s'est toujours entraidé.*



Didier : *Là, c'était la maison de Georgette, t'as pas connu Georgette toi? Elle était plus ou moins parente avec Momo, il tenait un bar à Carhaix (...) Eh bien ils vendent ça pour 10 000euros je crois.*



Nicole : *Même en achetant ça, ce n'est pas sûr que tu puisses démolir pour reconstruire autre chose.*

Didier : *Et il y en a pour 30 à 40 000 euros pour enlever l'amiante.*



Céline : Vous êtes tous dans la cité du Frout depuis les années 60 ?

Didier : La plupart des gens n'ont pas bougés. Les enfants ont repris la baraque familiale.

Dans la cité du Frout, on a 25 maisons. Rue Collin, tu dois avoir 7 baraques.

Nicole : Avant je situais bien la cité du frout avec ces fameuses baraques, en face l'abattoir je ne vois pas ce quartier.

Didier : Aujourd'hui la cité se nomme l'impasse de la chapelle, j'ai connu que les vestiges de la chapelle du Frout.

Je crois que les derniers ont racheté vers l'an 2000. C'est ça, Jojo a dû arriver il y a quinze ans.

Nicole : Elle est bien refaite cette maison, il y a même un toit en zinc. Ils ont enlevé les tôles eux.

Céline : On repère à peine l'UK100.



Salutation de la voisine.



Didier : On se prévient entre nous quand on fait des fêtes. On s'entend bien entre voisins. Là, c'est Jojo, il répare tout. C'est pratique un gars comme ça dans le quartier.

Nicole : A l'origine, elles étaient assez éloignées les deux maisons ?

Didier : Oui, le voisin a monté un mur et on a fait les deux garages. Et entre les garages et les maisons, on a les couloirs qui rejoignent le jardin.



Didier : Par là tu rejoins la ville. Nous on avait mis des poteaux, c'est public ici, pour Marie Christine et les personnes âgées. Elles passent par là pour aller au cimetière.



Nicole : C'est un sacré terrain de jeux ici.

Céline : Les champs appartiennent à la ville?

Didier : On ne sait même pas.

Céline : Il n'a jamais été question d'agrandir ou de construire un lotissement?

Nicole : Les gens vont hésiter à venir ici, à cause de la cité. Elle n'est pas toujours bien perçue même si les habitants sont agréables. Il n'y a pas de problème.

Didier : Il y a une personne qui voulait construire en bas du champ, mais ça a été refusé.

Nicole : Tu as le jardin des souvenirs juste là.



Didier rentre chez lui. Nicole et moi partons arpenter l'autre rue de la cité.

Thierry observe le quartier depuis leur baraque.



Nicole: Celle-là a été complètement refaite mais voilà elle a de l'amiante aussi. Elles ont toutes des revêtements extérieurs différents. Qu'est-ce que c'est calme ce quartier.

Nicole : Pourtant les gens font des travaux partout.
Céline : Ils ont tous les verrières sur le côté et ont gardé les ouvertures d'origine.
Nicole : Voilà une seconde baraque abandonnée. Tu vois l'autre quartier, on le voit d'ici.



Nous terminons notre promenade en remontant toute la rue du Frou, puis nous rejoignons les frères Lagadec-Chemineau chez eux pour finir l'interview.

Céline : Elles sont bien adaptées au terrain ces baraques UK100.
Didier : Nous on est en haut, la rue est plate. On est bien, c'est silencieux. On a toute la rue pour nous, personne ne vient. On peut bricoler. Ça fait 60 ans que je vis ici, aucun d'entre nous n'est allé en prison. On n'était pas forcément les mieux lotis, nous, les gens des baraques. Non, mais jamais les gendarmes ne sont venus.

Les trois habitants carhaisiens terminent par échanger sur des faits divers récents sur la cité du Frou.

Nous continuons notre cheminement avec Nicole vers le quartier qui fait face à l'abattoir, rue Collin. Huit baraques s'y trouvent. De la même façon que certaines de la cité du Froust et que celle du centre-ville, elles sont toutes montées sur un soubassement en parpaings. Le garage en sous-sol permet de bien assainir l'habitation dite «temporaire»



Image : Pensec Céline, rue Collin, Carhaix, 2018, photographie n°8

Au bout du quartier, nous abordons une femme qui nous renseigne sur l'arrivée de ces maisonnettes, elle a fait l'acquisition de sa demeure dans les années 2000 et se sent très bien dans ce quartier. Les gens semblent vendre et acheter sans mal, l'image de la précarité n'a pas du tout suivi cette rue aux origines identiques à celles de la cité du Froust. Nous pouvons lire dans le livre de D.Mesgouez¹⁸ sur «Histoire de rues» de Carhaix, *«La cité d'urgence : Les baraques ayant servi à construire la cité d'urgence venaient de Lorient. En Novembre 1962, la municipalité signa avec les nouveaux propriétaires un contrat d'occupation de 4 bungalows de la cité d'urgence qui devint cité Yves Cottin»*. Contrairement à la vie de quartier découverte quelques heures plus tôt au Froust, les gens de la rue Collin se connaissent peu, les maisons sont très espacées et les jardins plutôt spacieux. Finalement la disposition des baraques a développé une vie de quartier très différente.

Dans le quartier du Froust, malgré une ambiance chaleureuse, une sorte de précarité se laisse entrevoir, et surtout le début d'une désertification. Le renouvellement des habitants par l'acquisition des biens en place semble difficile. Et finalement la reconstruction en cas de démolition reste incertaine. Le coût des réparations à cause de l'amiante est très élevé, soit 3 à 4 fois le prix de l'achat et surtout l'image de la cité reste sensible.

18- Dominique Mesgouez, Histoire de rues, Carhaix, édition Keltia Graphic, 1991



Image : Pensec Céline, rue Collin, Carhaix, 2018, photographie n°9

Dans ce second quartier, les anciennes baraques ne sont pas différenciées des autres maisons. Elles ont été dès leur arrivée assainies grâce aux sous-bassements en parpaings, et couvertes par des ardoises. Ce qui leur procure un aspect beaucoup plus en adéquation avec l'architecture de la ville des années 60.



Images : Pensec Céline, rue Collin, Carhaix, 2018, photographies n°10-11





Source: Réserve privée de l'association «les amis des baraques», Couple devant une baraque UK100, quartier du Rouisan, années 50.

3/ GARDER LA MÉMOIRE D'UNE CONSTRUCTION TEMPORAIRE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

3-1 La communication sur les baraques prend place dans les années 90, les gens osent en reparler.

Le sujet des baraques reste sensible, dès que celui-ci est abordé dans les villes portuaires comme Brest ou Lorient. Au fur et à mesure de ce mémoire, les faits laissent penser que les derniers habitants étaient très mal perçus. Il était donc préférable, d'après beaucoup d'anciens habitants, d'éviter de partager leurs vécus en baraques.

Les premières personnes à avoir entrepris le récit sur ces mémoires dans les années 90 ont de suite rencontré un succès important. A partir de là, des regroupements d'anciens habitants commencèrent à créer des associations. Les villes permettront aussi, après une certaine réticence, d'organiser des manifestations évoquant ces vies en baraques. Dans les années 2000, soit vingt ans après la démolition de la dernière cité temporaire, les gens reparlent d'elles avec fierté.



Crédit photo : Réserve privée de l'association «les amis des baraques», entretien de Février 2018, MPT St-Pierre, Brest.

3-1-1 La création d'associations

Au cours de cette année, il m'a été permis de rencontrer trois associations, deux de Brest et une de Lorient. A travers ce chapitre, il sera expliqué les fondements des associations, où plusieurs centaines de personnes font vivre la mémoire de plus de 30 ans de vie dans du temporaire.

Depuis 2009, l'Union Nationale des Cités Provisoires s'est créée, l'UNCP, à l'initiative de Mickaël Sendra, président de l'association lorientaise «Mémoire de Soye» à Ploemeur. Les trois associations rencontrées se sont lancées dans ce projet de collaboration.



L'UNCP regroupe les associations de Ploemeur, de Calais, de Dieppe, de Saint Lô, du Havre, de Gonfreville l'Orcher, de Portel Outreau, et de Schoeneck en Alsace. Cette dernière est une ville ouvrière, construite pour les mineurs, en forme de clefs de sol. L'idée de cette union est de mettre en commun toutes les archives iconographiques mais également de partager les paroles des anciens habitants récoltées au fur et à mesure des années. La période de la Seconde Guerre Mondiale s'éloigne et les associations souhaitent permettre à tous de garder la mémoire de cette période très particulière. Cette mutualisation de documents pourra aussi servir de supports lors des expositions et à créer des liens entre les différentes associations. Aussi, leur souhait est de préserver les derniers baraquements construits.

«La première réunion de l'UNCP a eu lieu à Gonfreville l'Orcher, nous étions très bien accueillis» me confia Georges Pérhirin lors de notre rendez-vous de mars dernier. Plusieurs autres rencontres eurent lieu sur le site du domaine de Soye à Ploemeur les années suivantes.

En Mars 2018, «Les amis des baraques» installés dans le quartier Saint-Pierre de Brest m'ont accueillie. Ils occupent un local à la MPT Saint-Pierre. La rencontre s'est déroulée dans l'objectif de m'expliquer leurs différentes interventions et les raisons de la création d'une telle association.

Le président Olivier Disarbois avait proposé à plusieurs anciens habitants et adhérents de l'association de nous rejoindre. Le questionnaire semi-directif permettait à la fois de prendre connaissance de l'histoire de l'association, de la mise en place de leurs manifestations et enfin de comprendre le but de faire vivre cette mémoire.

Très rapidement, au milieu des anciens habitants du Bouguen, du Rouisan ou de la cité de Kerangoff, j'apprends que la vie des cités était très rythmée par des fêtes de quartiers, des animations culturelles et une véritable vie en collectivité. Une des raisons de la création de cette association était de faire vivre un quartier à la manière des baraques, tout en parlant d'elles, tenter de reproduire une vie de quartier qui avait plu aux anciens habitants des baraques.

M.Disarbois a créé son association «Les amis des baraques» en 1996, peu de temps après son départ en retraite, soit 23 ans après la dernière baraque du Polygone. Un délai nécessaire selon eux pour faire accepter de nouveau l'image de cet habitat temporaire.

« J'avais vu une baraque en 1994 place de la liberté à Brest, pour la fête des 50 ans de la libération. Et ce fût le déclenchement».



L'association a fonctionné à son début avec de petites expositions, constituées de quatre ou cinq panneaux remplis de photos et de paroles récoltées des anciens habitants. «A la première exposition, ça c'est tellement bien passé que j'ai refait en améliorant mes panneaux». Les documents, surtout les photos qui nécessitent des droits d'auteur, furent apportées au fur et à mesure par les anciens habitants, propriétaires des clichés. Les archives de l'association se sont donc construites au cours des années.

86



Crédit photo : Réserve privée de l'association «les amis des baraques», librairie Dialogues, Brest.

«La participation était de 5 francs et petit à petit les livres sont sortis puis le DVD» La photo ci-dessus présente les membres de l'association dans la librairie Dialogues de Brest lors de la sortie du livre «J'ai vécu en baraque, Brest 1945-1975»¹. L'association «Les amis des baraques» a véritablement été créée en 2005.

¹-Du passé au présent, *J'ai vécu en baraques, Brest 1945-1975*, édition le télégramme-Récits et souvenirs, 2004, Brest, 111p

A partir de là, le rythme s'est accéléré, à raison de 10 manifestations par an. A savoir, qu'un grand nombre d'entre elles se déroule dans les maisons de retraite, où d'anciens habitants séjournent.

Mais d'après le président de l'association, les mentalités changent depuis quelques années.

«On a toujours cherché des baraques, et depuis quelques temps le service patrimoine commence à s'intéresser à nous. Sans doute depuis que Brest est classée ville d'art et d'histoire. Avant les baraques, vis-à-vis des municipalités, on les oubliait».

L'association propose des expositions dans les villes plus éloignées, comme à Porspoder, «800 visiteurs se sont déplacés sur 10 jours». Deux séances de visionnage du film «Baraque Blues» ont été prévues. «Les gens sont passionnés par les baraques. Elles questionnent» me confia Olivier Disarbois.



87

Les différentes photographies prises lors de l'entretien présentent ci-dessous des maquettes de baraque UK100 et du modèle Français. Les deux sont mises en situation avec le mobilier de l'époque.





«Au début on était une vingtaine, puis ça a augmenté. Avec les années on perd certains adhérents, mais le chiffre augmente quand même». M.Disarbois



Un des autres supports de communication de l'association est la diffusion d'un petit journal «Coeur de baraques». Ce dernier existe depuis 2005, il retrace l'histoire des baraques et présente des commentaires sur la vie dans les quartiers provisoires. M Disarbois s'occupe de la rédaction, à raison d'un livret par an. *Un exemplaire se trouve en annexe du mémoire.*

La rencontre avec la seconde association brestoise, membre de l'UNCP, «Aux anciens du Bouguen» s'est déroulée dans la même semaine. M Perhirin et sa femme récoltent depuis une vingtaine d'années des photographies, des avis d'anciens habitants ou de passionnés des baraques. La richesse de leurs archives personnelles est impressionnante. La passion les mène depuis 1995 dans cette quête sur la mémoire des baraques. Au départ cette association comptait 250 membres et au fur et à mesure des années le nombre a diminué pour passer à 70 aujourd'hui. «Aux anciens du Bouguen» continue à se regrouper pour des activités comme le sport de pétanque ou autres manifestations, mais ne propose que très peu d'expositions.

La création s'est faite à l'issue de la fête de quartier du Polygone. Elle fût la première association brestoise à évoquer le cas des baraques. D'après Georges Pérhirin, 10 à 15 000 personnes s'étaient retrouvées à cette occasion. «Suite à ça on a lancé notre association «Aux anciens du Bouguen».

«La ville de Brest, lors de la reconstruction, avait honte de ses origines quelque part. Les dossiers des baraques étaient dans les fonds de tiroir. Les amis du Polygone ont permis de sortir tout ça». Pour aujourd'hui l'aventure continue avec des personnes venant d'autres villes, grâce à L'UNCP, ces deux associations brestoises voient un autre cheminement et une continuité des travaux engagés depuis vingt ans.

Parcourant les communes, des interventions comme des pièces de théâtre ont pu être appréciées à Gonfreville l'Orcher ou en Bretagne à l'issue de la représentation de la pièce écrite par Clarence Sophie Dany «Les anciens des baraques»². Les municipalités laissent de plus en plus s'installer des manifestations sur le sujet des «baraques».

3-1-2 La ville s'implique dans des projets de restitutions de mémoire des baraques.

Dernièrement une exposition a eu lieu aux plateaux des Capucins à Brest. Cette exposition a permis à l'association «Les amis des baraques» d'être les invités des compagnons bâtisseurs. Cette occasion aura duré trois jours. «Comparés aux maisons de retraite, les visiteurs étaient intergénérationnels. Des milliers de personnes sont venus, dont les écoles».



Crédits photos : Réserve privée de l'association «les amis des baraques», Plateau des Capucins, Brest.

Une autre intervention de l'association s'est effectuée lors des 50 ans du quartier Bellevue à Brest en 2013. Un chemin guidé par un architecte avait été réalisé. L'itinéraire présentait Bellevue de la création du quartier à aujourd'hui.

²- Clarence Sophie DANY, Les anciens des baraques, édition le télégramme,

La photo ci-dessous concerne un affichage en mairie de Brest en 2015.



Crédit photo : Réserve privée de l'association «les amis des baraques», Mairie de Brest, 2015.

Les îles bretonnes s'interrogent également sur l'utilité des baraquements d'après-guerre qu'elles possèdent.

«A Molène, il y a deux baraques françaises qui ont été rachetées» d'après Bernard Calvez, un autre membre de l'association. «Elles sont destinées à être habitées. Deux baraques qui venaient du Bergot. La municipalité de Molène doit les rénover pour accueillir des touristes».

Le cas de Gonfreville L'Orcher où deux baraquements de 1945 deviennent en 2016 un musée doit être évoqué. Il s'agit de deux anciennes baraques appartenant à une cité provisoire. La ville du Havre était détruite à 80%, plusieurs cités provisoires avaient été mises en place. Sans aborder davantage le cas de la Normandie, notons juste la réutilisation de ces baraquements cette fois-ci en musée.

«La restauration a été possible grâce au mécénat de la fondation Total, en partenariat avec la fondation du patrimoine, pour un montant s'élevant à hauteur de 75 000 euros (...) L'association Gonfrevillaise des Cités Provisoires (AGCP) s'est associée au projet pour créer, au sein des deux baraquements, un espace de Partage de l'histoire et du patrimoine Gonfrevillais, inauguré lundi 2 mai 2016. Ses salles d'exposition restituent les diverses époques d'occupation à travers les témoignages et objets collectés par l'association»³.

3- Deux baraquements d'après-guerre muséifiés, magazine architectures CREE, article du 6 août 2016, <https://archicree.com/actualites/deux-baraquements-museifies-a-gonfreville-lorcher/>



Source : Deux baraquements d'après-guerre muséifiés, magazine architectures CREE, 6 aout 2016



Source : Deux baraquements d'après-guerre muséifiés, magazine architectures CREE, 6 aout 2016

L'association lorientaise «Mémoire de Soye» a été constituée en 2002. Elle rassemble 70 adhérents. Son président, Mickaël Sendra, s'est intéressé très jeune aux baraquements d'après-guerre.

Rencontré en mars 2018, notre entretien s'est déroulé au domaine de Soye où se trouvent aujourd'hui trois baraques qui ont été remontées au cours de ces dernières années.

Une d'entre elles, la baraque française, fut remontée en 2007 avec l'accord des villes de Lorient et de Ploemeur. Le siège social de l'association y a pris place depuis.



Image : Pensec Céline, domaine de Soye, Ploemeur, 2018, photographie n°12

Le domaine porte une histoire forte qu'il est important de préciser. Il fut la propriété d'un armateur de la compagnie des Indes, Laurent Esnoul Deschateles, qui y fit construire le château de Soye et son parc arboré, aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles. La propriété fut ensuite rachetée par la ville de Lorient. Dans les années d'après-guerre, cet espace foncier avait permis la construction du plus grand quartier provisoire de baraques de Lorient. Les constructions se firent par étapes, comme me l'expliqua M.Sendra «*En 46, on trouvait 150 baraques, puis 252 en 47, 286 en 58 et 307 en 1962. On en a rajouté au fur et à mesure des années (...)* La chose qui interroge ne vient pas du fait qu'on en ait reconstruit mais plutôt que celles du centre finissaient par arriver ici».



Source : https://www.rempart.com/visiter-les-sites/site/5207_domaine-de-soye/

Cette cité temporaire perdura jusqu'en 1980. A partir de là et jusqu'à la création de l'association du «domaine de Soye», le château et son parc étaient laissés à l'abandon avec une image très péjorative de la fin des baraques, dénigrant davantage le domaine qui tombait en ruine.

L'interview menée avec Mickaël et Martine, membres de l'association, m'a fait découvrir toute la richesse de cette quête à travers la patrimonialisation de la mémoire de vie en baraque et de son site. Pourquoi est-il nécessaire de redorer l'image d'un passé si fragile ? Quel but une association avait-elle à impliquer la municipalité dans cette mémoire alors que la ville n'acceptait plus ce quartier en 1980 ? Martine s'occupe aussi du potager du château, à la manière d'autrefois. L'association «Mémoire de Soye» a fait le choix de s'occuper également du potager du château qui aura permis à l'association de fidéliser plusieurs de ses adhérents. D'après Mickael Sendra, le sujet de la baraque seul n'aurait pas suffi pour faire vivre l'association comme ils le souhaitent tous.

Eviter de généraliser le point de vue de cet habitat temporaire, ne gardant en mémoire que les dernières années de ces cités, sera la volonté forte de l'association. D'après Martine *«Le premier but de l'association était de modifier cette image. Et surtout d'obtenir une image patrimoniale qu'elle n'avait certainement pas. On voulait un avis patrimonial sur le château et sur les baraques»*. Mickael expliquera à son tour, *«Parce qu'il n'y avait rien. Il y avait une espèce de déni total, les gens avaient bien vécu, mais leurs souvenirs avaient fini par être réduits à une vie en bidonville. Personne n'osait dire qu'il avait vécu en baraque. Les gens semblaient avoir honte. Mais imaginez il y a 30 ans, ce n'est pas si vieux. Il n'y a pas de photos, aucune trace de cette vie. «On va remuer tout ça». Ce n'est pas de la provocation, mais un constat et surtout quelque chose d'hyper intéressant, à côté duquel je ne me voyais pas passer»*.

Il fallait donc, comme à Brest démarrer tout un travail d'archivage, de recueil de paroles des anciens habitants des baraques. Les premières années attirèrent beaucoup d'anciens enfants des cités provisoires.

L'importance de rencontrer Mickaël Sendra était de découvrir le travail d'une personne d'une autre génération, quelqu'un qui n'avait pas l'affectif d'avoir vécu en baraque : finalement il garde un regard plus objectif.

Vers 2005, l'association se lance dans le travail de mémoire du patrimoine.

«tout ce travail a mis plus de dix ans. En fait ça a été pris au sérieux quand on a parlé de la UK100. C'est même quand on l'a mise sur le site. Même le jardin potager ne suffisait pas, c'est vraiment à l'arrivée de l'UK100 que tout a été reconnu. Il y a eu un autre regard quand on a parlé d'architecture, et c'était américain.» M Sendra



Crédit photo : Réserve privée de l'association «Aux anciens du Bouguen», M Georges Perhirin.



Source : Association «domaine de Soye», inauguration des baraques UK100 et Française, avril 2008.

3-2 La patrimonialisation des baraques

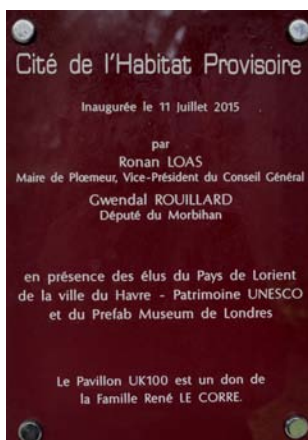


Image : Pensec Céline, domaine de Soye, Ploemeur, 2018, photographies n°13-14

«L'UK100 marque le tournant dans l'histoire de l'association, on s'est beaucoup rapproché du CG93, de Hélène Carou qui s'occupait de Noisy le sec, car l'UK100 faisait partie aussi des pavillons» M.Sendra

3-2-1 L'histoire du domaine de Soye

L'association «Mémoire de Soye» œuvre depuis 2007 pour remonter des baraques sur le site de Soye. Les premières seront une Française «534,10» et une américaine UK100. En accord avec la ville de Lorient, l'association a placé ces baraquements à l'entrée du domaine. La photo ci-contre présente le jour de l'inauguration des baraques sur le site de Soye, en avril 2008.

L'association portait un intérêt à inscrire les baraques au titre des monuments historiques afin de protéger toute la mémoire de ces vécus. Le compte rendu de la délégation en charge de l'acceptation de cette inscription est annexé à la fin de ce mémoire. Différents avis sont partagés, notamment sur la notion d'objet, de bâtiment ou même concernant la nuance entre la cité entière et le type de baraque. Finalement quelle est la place de cet objet provisoire ? Porte-t-il à lui seul la mémoire de cette vie d'après-guerre ?

«Les baraques sont la propriété de l'association Mémoire de Soye qui les a récupérées en deux lieux distincts, démontées et remontées en 2007, avec l'accord de la ville de Lorient, sur un terrain appartenant à celle-ci faisant partie du parc technologique de Soye, situé sur la commune de Ploemeur, où a été établie en 1946 la cité de Soye, la plus grande cité de baraques du pays de Lorient, théâtre d'une vie provisoire durant 40 années», décrira l'architecte des bâtiments de France en 2016 lors de la délégation pour la demande de protection des baraques en tant que monuments historiques.

A cette demande ce dernier proposait ensuite que les habitats soient protégés, non en tant qu'immeuble, «mais en tant qu'objets mobiliers», indiquant le lien avec leur origine qui par nature les destinaient à la mobilité et au provisoire. L'ancrage dans le sol, telle une construction définitive, n'étant pas leur vocation. De plus l'architecte précisera la notion de périmètre qui n'aurait pas été nécessaire dans le cas où les baraques seraient considérées au titre d'objets mobiliers. «C'est pourquoi la protection monument historique en tant qu'objet mobilier me paraît à la fois la plus simple, la plus efficace et la plus conforme à la nature des vestiges concernés». En l'absence de l'architecte des bâtiments de France lors de la commission, M Masson expliquera qu'après les divers échanges il était presque évident qu'en raison du dépôt d'un permis de construire qui avait été obligatoire pour la construction des baraquements actuels, ceux-ci devenaient des constructions avec terrain et non des objets.

Concernant l'avis de l'architecte en chef des monuments historiques «ces baraquements n'offrent malheureusement pas l'intérêt technique et architectural des habitats provisoires conçus à la même époque par Jean Prouvé». Il fait ainsi référence aux expérimentations liées au travail de Jean Prouvé notamment à Meudon, où quatorze maisons s'installent tel un village expérimental⁴. Mais le lien avec l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale sera évoqué par d'autres personnes tel que le conservateur du service de l'inventaire du patrimoine culturel. Ce dernier rajoutera lors de cette réunion «la vie de ces baraques provisoires qui durent pourtant des lustres a constitué un épisode important pour des milliers de Bretons habitant les villes dévastées par les bombardements de la Seconde Guerre Mondiale. Cet habitat précaire, considéré comme dévalorisant pour l'image de la ville, a ensuite été éradiqué (...) Quelques exemples ont été démontés et remontés par des propriétaires privés (...) Leur inscription parmi les monuments historiques paraît pleinement justifiée».

96

Dans le compte-rendu de la délégation, une note importante de M Cardin s'applique à la notion de cité, qui finalement reste le point important du développement de cette organisation de vie en baraque. «Il s'agissait d'un site avec ses cheminements et ses alignements». On aura remarqué au fur et à mesure de ce mémoire l'importance de ces vies de quartiers, de leurs dispositions particulières qui sont à l'origine de la vie qui en découle. De même pour le quartier du Frot de Carhaix qui existe toujours, racheté par ses locataires cette fois-ci sans en changer l'emplacement, elle développe une façon de vivre propre à un quartier, non à la baraque UK100 seule.

En fin du compte-rendu se trouve la réponse pour l'inscription au titre des monuments historiques des deux baraquements UK100 et la française sur le site de Soye, (19 voix pour, 1 contre, 2 abstentions).

Cette inscription se fera en raison de la valeur de témoignage des cités provisoires établies en urgence dans la région de Lorient en 1945.

Tel un musée, le domaine de Soye propose donc aujourd'hui des visites du site. Mickaël Sendra travaille également au service culturel de la ville de Lorient.

4- ENJOLRAS (Christian), Jean PROUVE, *Les maisons de Meudon, 1949-1999*, édition de la Villette, Paris, 2003, 211p



Source : Inauguration du pavillon UK100 en présence du député du Morbihan, du maire de Ploemeur, de l'adjointe au patrimoine de la ville de Lorient et des représentants de la ville du Havre, patrimoine UNESCO

«La ville de Lorient reste volontaire et anime des visites sur ce site lors des journées du patrimoine, et notamment dans le cadre des Villes et Pays d'art et d'histoire» préciseront les acteurs de la ville de Lorient. Mickaël Sendra m'informe qu'«aux journées du patrimoine, il y a plus de 1200 personnes dans la journée»

Depuis la requalification des baraques, l'association n'est plus propriétaire de ces lieux, les baraques appartiennent désormais à la ville.

«C'est l'association qui s'occupe de tout, mais les trois sont inscrites. Elles ne sont plus à nous, elles appartiennent à l'état, à la ville. Le terrain est à la ville. Seulement avant, si on partait on devait emmener nos baraques. Maintenant elles resteront ici. Avant elles étaient des meubles, aujourd'hui elles sont considérées comme des immeubles, avec le terrain. C'est la collectivité le propriétaire et on nous a gracieusement offert un bail. Ils nous laissent dedans. Mais l'entretien n'est pas énorme. Le bail dure 10 ans, on verra après, peut-être que la ville reprendra et ils auront un service d'entretien dédié au domaine. Ils s'organiseront différemment. Il restera quelque chose de toute façon».

L'association a également élaboré une scénographie incluant des meubles d'époque. Elle s'est procuré un grand nombre d'objets de cette période. Mickaël Sendra présente l'ensemble du mobilier de la collection de la série «150» dessiné par René Gabriel, pour le MRU en 1944.

Le président de «Mémoire de Soye» me propose une explication rapide de l'ordre habituel de ses visites. *«Nous commençons par la baraque française, nous sommes ici dans la période avec les meubles de guerre, par exemple les meubles de sinistrés de l'état français, l'armoire est légère, on a peu de matière et d'argent. Là on est vraiment dans la récupération, ils n'avaient plus rien. Ce sont des lits d'hôpitaux, de la réutilisation, symbole militaire (...) Là, ce sont tous les objets détournés, la douille devient bougeoir, les casques devenaient passoires, les couverts étaient meulés pour enlever les signes allemands, des restes de la marine allemande. Les gens n'ont plus d'ustensiles. Les pièces d'avions étaient remoulées, les prix étaient gravés pour éviter le marché noir».*



Crédit photo : Réserve privée de l'association «Aux anciens du Bouguen», M Georges Perhirin.

«De 1944 à 1946, puis second acte de notre visite, deuxième maison, on achète à l'étranger». Nous entrons dans la baraque canadienne.



Ensemble des images : Pensac Céline, domaine de Soye, Ploemeur, 2018.

«Et 3^{ème} acte on passe dans l'UK100. Il n'y avait plus rien dans ces villes en France, il fallait tout revoir». Mickaël Sendra termine la visite par l'UK100, marque de modernité.

«Mais le problème des douches, toilettes, c'est qu'il n'y avait pas de raccordement, pas d'assainissement, donc ça ne servait à rien. Il n'était pas question de ramener de l'eau, nous étions quand même dans une situation provisoire», précisa Martine au sujet des cités de Lorient.



A la lecture du dernier compte rendu de l'association nous prenons connaissance de la labellisation pour l'année 2018 de la Cité de l'Habitat provisoire sous le label du ministère de la culture «Année Européenne du patrimoine culturel 2018»⁵.

Cela permettra de valoriser la place du patrimoine en France et en Europe et de renforcer le lien entre l'Union européenne et les citoyens par la reconnaissance et la mise en lumière de leurs activités patrimoniales.



5- Site internet de l'association «Mémoire de Soye, www.Soye.fr

Le classement de ces baraques au titre des monuments historiques marque les gens, la différence entre la perception des cités vingt ans auparavant de l'image qu'elles reflètent aujourd'hui est remarquable. Le travail de ces associations est important et présente aujourd'hui une grande quantité de documents iconographiques et de recueils d'habitants. La temporalité présente une urgence dans cette récolte de mémoire. Pour ces raisons les associations restent très actives. De nos jours, plusieurs municipalités s'offrent, comme à Gonfreville l'Orcher, aux alentours de Brest ou à Carhaix, des anciennes baraques pour en faire des micro-musées. La volonté des politiques est de protéger cette mémoire qui aura marqué des milliers de sinistrés de guerre et d'autres habitants par la suite.



Source : Archives municipales de Lorient, photographie réf 188400, cité de Soye, Ploemeur, date non renseignée



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

ARRÊTÉ

**portant inscription au titre des monuments historiques
de deux baraquements et du lavoir en ciment de la cité provisoire de SOYE
située à PLOEMEUR (Morbihan)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de Bretagne entendue en sa séance du 26 juin 2014 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que les deux baraquements et le lavoir en ciment de la cité provisoire de Soye située à PLOEMEUR (Morbihan) présentent, au point de vue de l'histoire, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de leur valeur de témoignage des cités provisoires établies en urgence dans la région de Lorient en 1945,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRÊTE

Article 1 : sont inscrits au titre des monuments historiques le baraquement 534.10 dit à la française et le baraquement UK 100 dit à l'américaine ainsi que le lavoir en ciment de la cité provisoire de Soye située au domaine de Soye à PLOEMEUR (Morbihan) , tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté.

Les baraquements sont situés Parc Una Vis Hent sur la commune de PLOEMEUR, cadastré sur la parcelle 152 section CN d'une contenance de 2 ha 13 a 7 ca. Cette parcelle appartient à la commune de PLOEMEUR (Morbihan), n° SIREN 215.601.626, par acte passé devant maître LE QUAY, notaire à PLOEMEUR (Morbihan) le 30 novembre 2015, publié au service de la publicité foncière de LORIENT (Morbihan) le 11 décembre 2015, n° 2015 P 7224 et complété par l'attestation rectificative du 14 janvier 2016, publié le 15 janvier 2016, n° 2016 P 205.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la culture et de la communication, sera publié au service de la publicité foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional des affaires culturelles, le préfet du département, le maire, les propriétaires, intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le

16 SEP. 2016


Christophe MIRMAND

Le président de l'association «mémoire de Soye», Mickaël Sendra, travaille depuis quelques années avec Elisabeth Blanchet, photographe et auteure d'ouvrage sur les préfabriqués Anglais¹.

J'ai rencontré Elisabeth à Rennes en Juin dernier, durant notre échange elle m'a expliqué son travail déjà réalisé au sein du Prefab'museum dont elle est la fondatrice et la codirectrice à Londres². Son travail de photographe lui a permis de parcourir l'Angleterre à la recherche des préfabriqués d'après-guerre où des personnes habitent toujours. Elle capture ainsi des centaines de clichés figeant des instants de vie. Mon questionnement sur son travail amène notre discussion sur la comparaison entre son travail en Angleterre et celui qu'elle souhaite entreprendre en France. Elle commence son investigation sur le territoire français, notamment en Bretagne.

«En Angleterre, elles (les baraques) étaient attribuées en priorité aux familles avec des enfants. Les sinistrés n'avaient rien après la guerre. Parce qu'en Angleterre ils ont quand même été bombardés de 1941 jusqu'à la fin. Ils n'avaient plus rien. Donc c'est la première raison qui m'a guidée vers ce sujet, mais aussi l'attrait architectural et le design».

«Du coup à travers les photos j'aime passer du temps à découvrir les gens, mais aussi j'aime écouter les personnes âgées, capter les atmosphères, les détails et les portraits. Tout tourne finalement autour de l'attachement».

102

Afin de construire un projet d'exposition itinérante, Elisabeth Blanchet et Mickaël Sendra s'associent pour rechercher les derniers instants des baraquements d'après-guerre. Le projet mené par Elisabeth Blanchet et Mickaël Sendra est soutenu par la ville de Lorient. Pour les deux porteurs de projet les idées sont «de sensibiliser le public à une expérience de logement social réussie, et d'amener à réfléchir sur la notion de patrimoine».

L'exposition proposée «sera itinérante et présentera des supports multimédia. On trouvera de belles photos dévoilant des moments intimes. Ces documents auront des légendes assez longues, des interviews filmées seront proposées également, des cartes et commentaires. Ce sera une sorte de noyau dur sur lequel viendront se greffer différents éléments selon les villes. Elle se déclinera selon les lieux où l'on ira. On va commencer par Lorient, en 2019 normalement» expliquera Elisabeth Blanchet.

«Pourquoi l'engouement maintenant? Je pense que c'est parce que ces gens sont vieux, à la retraite, c'est nostalgique, cette vie en baraques, il faut impérativement prendre la suite, Il y a une sorte d'urgence».

1- Elisabeth Blanchet, <https://elisabethblanchet.photoshelter.com/>

2- Elisabeth Blanchet, Prefab'museum, www.prefabmuseum.uk



Crédit photo : Elisabeth Blanchet, Préfab'museum, Londres.

«Mon travail a beaucoup joué en Angleterre et maintenant ça bouge là-bas, il y a des financements pour cette cause. En France, il n'y a rien encore», finira par me dire Elisabeth Blanchet en comparant les deux pays et leurs visions sur la mémoire des baraques.

103

«Ploemeur. Quand la passion des baraques traverse la Manche» sera le titre du Ouest France du 01/03/2017, L'article présentera à la fois le travail de Elisabeth Blanchet et celui de Mickaël Sendra³.

3- Ouest France, article sur la ville de Ploemeur, le 01 Mars 2017

CONCLUSION

Les «baraques» décrites tout au long de ce mémoire sont tout d'abord de véritables objets provisoires standardisés. Ils ont donc servi dans plusieurs circonstances et sous différentes typologies.

De la durée dans les cités provisoires françaises à la réutilisation de ces baraques en logements sociaux, saisonniers ou autres, les baraques ont finalement trouvé une place au niveau du patrimoine français.

La notion de «provisoire» est donc l'origine de beaucoup de questionnements, voire de paradoxes. Finalement le «provisoire» n'aura concerné que quelques cités temporaires si nous estimons que ce terme désigne une période courte. Pouvons-nous parler de provisoire quand nous évoquons la vie en baraques pendant plus de trente ans ? Pourtant en analysant cette notion par rapport au cité temporaire en 1980, il s'agissait bien de «provisoire», car nous parlons d'une situation temporaire dans l'attente d'une reconstruction définitive.

Malgré l'incertitude de temporalité, les habitants de ces cités ont réussi à se projeter dans leur vie de quartier.

Dans ce mémoire, il était nécessaire de revisiter plusieurs périodes, et de questionner différents types d'intervenants. Rappeler l'histoire d'une ville sinistrée était également important. Les regards sur ces cités temporaires n'auraient pas eu le même impact si la perte occasionnée par la Seconde Guerre Mondiale n'avait pas été aussi conséquente. Dresser un état des lieux avant et après la guerre semblait donc indispensable. Au fur et à mesure de la lecture s'installe un relationnel avec les différents acteurs qui œuvrent pour garder la mémoire d'un vécu en cité temporaire. Cette récolte de paroles des anciens habitants des baraques est urgente. Toute cette approche explorative, découverte au cours de l'année, a été possible grâce à de réelles enquêtes de terrain.

Au sujet de la baraque en tant qu'objet ? La question avait d'ailleurs été soulevée lors de la délégation pour l'inscription des baraques au titre des monuments historiques. La remarque différenciant l'immeuble construit de l'objet mobile pose une question intéressante. A travers l'autorisation du permis de construire sur une parcelle cadastrée, on fige une baraque en tant que construction définitive. De là, on passe d'un objet mobile temporaire à une construction fixe, enlevant le sens de l'intervention d'origine de la baraque.

Depuis 2016, les baraques du domaine de Soye sont classées, mais ont-elles pour but de servir d'habitat d'urgence témoin de 1945 ou rappellent-elles implicitement une façon de vivre en cité provisoire ? N'oublions pas que la baraque, depuis son origine, devait servir à construire un quartier, elle n'avait pas pour vocation d'être seule.

Voulant répondre à une situation d'urgence au départ, les baraques sont restées. Non pas parce que la ville ne proposait pas de logements en «dur» mais bien parce que les habitants s'y plaisaient. Cette appréciable vie de quartier semble tout de même avoir marqué l'histoire de ces cités provisoires. De Brest à Lorient, les politiques, à plusieurs reprises, se sont heurtés à des refus de départ en HLM. La grande majorité des anciens habitants, pourtant choqués pendant plus de vingt ans par la censure de leur vécu en baraques, se plaisent aujourd'hui à expliquer cette vie de quartier.

Plus librement, les gens partagent aujourd'hui leur vécu en baraques. Pour récolter ces paroles, il peut d'ailleurs être difficile de rester objectif. Pour ces raisons, les documents graphiques et les déambulations sur sites ont à plusieurs reprises permis de ne pas nous égarer dans des histoires du quotidien, qui se seraient avérées trop personnelles. Le choix de travailler avec des anciens habitants fut indispensable. Il était également pertinent d'interviewer des personnes très impliquées dans cette mémoire sans y avoir vécu.

L'an prochain débutera dans tout le Nord/Ouest du pays, une exposition itinérante. A l'initiative d'Elisabeth Blanchet et de Mickaël Sendra, elle permettra de continuer à répertorier ces habitats particuliers toujours en place, et d'archiver au fil du temps des documents, à la méthode anglaise de l'Art Charity Party.

Lors de ma visite en Mairie de Carhaix en juin dernier, j'ai appris que le service urbanisme venait de faire l'acquisition d'une baraque UK100. Ils auraient en projet de porter la mémoire de ces habitats à travers ce bâtiment, peut-être sous forme d'un micro-musée ? Les baraques ont marqué la vie carhésienne des années 60.

Aujourd'hui où les habitations provisoires et les cités temporaires font tant parler; de nos jours où les quartiers continuent à se construire en France sous forme d'habitats individuelles, n'avons-nous pas un intérêt à comprendre ce qui a tant plu dans ces cités provisoires d'après-guerre ? Je ne souhaite pas réduire tant de sujets à un simple questionnement, mais juste à mettre en comparaison des situations.

Sur le site expérimental qui s'était installé à Paris après la guerre, les baraques, canadienne et américaine, avaient déjà posé beaucoup d'interrogations aux politiques sur la notion de «temporalité». Aurait-elles eu un destin différent si la volonté de l'époque avait été de reconstruire sous forme de quartier ?

SIGLES ET ABREVIATIONS

MRU : Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme
MRL : Ministère de la reconstruction et du logement
INED : Institut national d'études démographiques
SCP : Service des constructions provisoires
DGEN : Délégation générale à l'équipement national
INA : Institut national de l'audiovisuel
SOCLEFA : Société de construction de logements économiques et familiaux
DCAN : Direction des constructions et armes navales
INA : Institut national de l'audiovisuel
ONCOR : Organisation nationale de construction pour les ouvriers
ISAI : Immeuble sans affectation individuelle
HLM : Habitation à loyer modéré
UNCP : Union nationale des cités provisoires
ZUP : Zone à urbaniser en priorité

BIBLIOGRAPHIE & MÉDIAGRAPHIE

Recherches menées auprès des archives des villes de Brest, Lorient et Carhaix

Livres:

LAMARQUE (Philippe), *Brest dans la guerre*, éditions CMD, Montreuil Bellay, 122p, 1999
LE COUEDIC, POPESCU et SATTOLO, *Art public et projet urbain, Brest 1970-2000*, PUR éditions, Rennes, 171p, 2008
LE BIHAN (René), *BREST 1940 1944 1960*, édition Ouest France, Rennes, 91p, 1994
MONNIER G, KLEIN R (2002), *les années ZUP*, Picard, 301p.
BERNARDOT A, LE MARCHAND A, SANTANA BUCIO C (2014), *Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité*, Bellecombe-en-Bauges, TERRA, 364p.
FRIEDMAN (Yona), *L'architecture de survie*, Paris, L'éclat/poche, 2003-2016, p187.
PROUVE (Jean), *Les maisons de Meudon*, Paris, éditions de la Villette, 2003, 211p
AGIER (Michel), *Anthropologie de la ville*, PUF (presses universitaires de France), 2015, 245p
AGIER (Michel), *Esquisses d'une anthropologie de la ville*, Louvain la Neuve, édition Bruylant Academia, 2009, 158p
DANY CLARENCE (Sophie), *Les anciens des baraques*, Saint Etienne, éditions Le Télégramme, 2013, 123p
LAOT (Albert), *Brest, le lycée en baraques*, Morlaix, édition Skol Vreizh, 2005, 109p
RICHARD (Dominique), *Au petit bonheur des baraques : l'habitat provisoire dans le Lorient d'après-guerre*, Le Faouët, Liv'Édition, 2006, p. 17.
VOLDMAN (Danièle), *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954, histoire d'une politique*, Paris, édition l'Harmattan, 1997, 487p
LAMARQUE (Philippe), *Brest dans la guerre*, éditions C.M.D, Paris, 122p, 1999
ROUXEL (Françoise), *Brest en baraques*, édition Télégrammes, Paris, 1998
MESGOUÉZ (Dominique), *Histoire de rues, Carhaix*, édition Keltia Graphic, 1991

Revues:

LE COUEDIC (Daniel), villes détruites, villes reconstruites, éditions Ouest France, numéro spécial pour les 70 ans de fin de la 2^{de} Guerre mondiale de Novembre 2015, 113p.

PIQUEMAL (Maurice), «*les travaux de reconstruction de la ville de Brest*», dans le bulletin municipal de la ville de Brest, n°6, janvier-février 1951

CHUPIN (Alfred), Maire de brest, député du finistère «le problème du logement à Brest, dans La Bretagne industrielle , n°10, avril 1952

BOYER (Béatrice), « *Ville et catastrophe naturelle, responsabilités et opportunités ? Cas du séisme de Port au prince* », Urbanités, article du 8 Novembre 2013. (bboyer@urd.org)

Documentaires filmés :

Chevet (Brigitte), *Baraques blues*, Brest, coproduction des Aber images et France 3 Ouest, 2003, 52mn

Serrano (Céline), *Brest fête sa libération*, Brest, produit par la ville de Brest et la cinémathèque de Bretagne, 2004, 82mn

INA, *L'importation de maisons préfabriquées à Boulogne sur mer*, reportage de l'INA de 1945

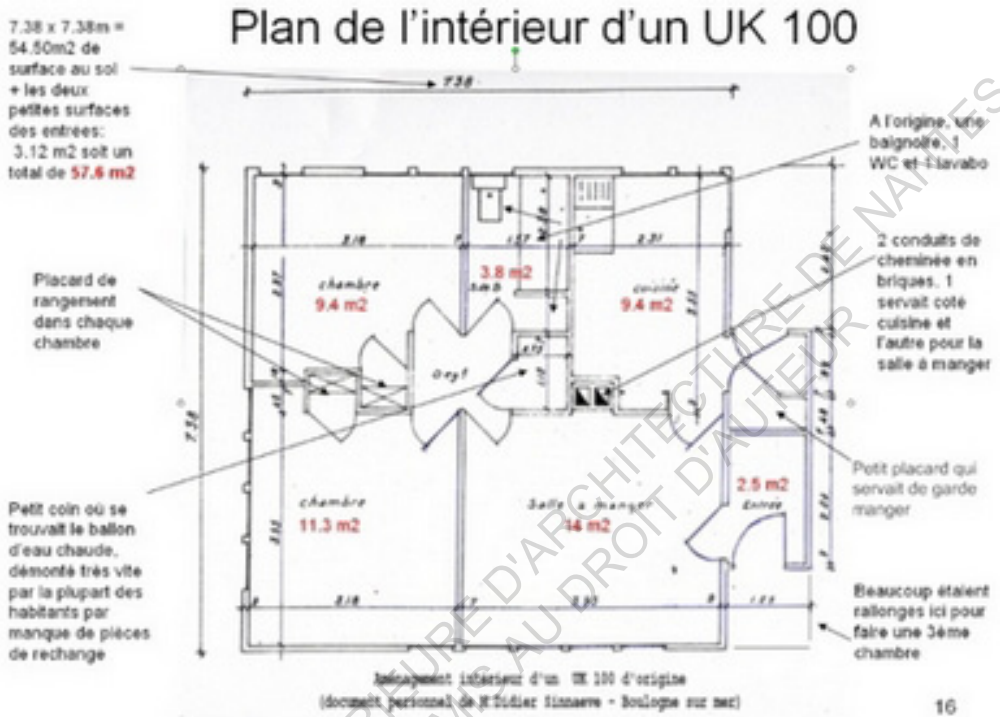
Sites internet:

www.tva.gov/About-TVA/Our-History/Built-for-the-People/

www.nytimes.com/1970/04/24/archives/roland-wank-chief-architect-of-tva-in-early-years-dies.html

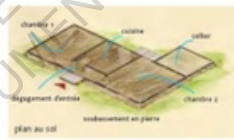
Association «le domaine de Soye», www.soye.org

Association «les amis des baraques», <http://lebouguen-lesbaraques.eu/>



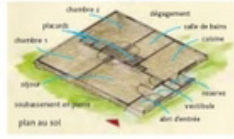
La baraque de type "française"

Construite en bois et papier goudronné selon un module d'1 mètre indéfinissable, elle peut varier en taille et forme. Le modèle 336.10 proposé par le M.B.U. est de loin le plus répandu: constitué de trois pièces, la toiture à double pente et pour suivre les arêtes servent de bûcher. Un mur de pierre forme les fondations. On pose un plancher de bois avant de monter panneaux et toiture. 50 jours d'entretien pourrait être prévu, mais pour plus d'étanchéité beaucoup seront recouvertes du même papier bitumé que l'on posait en couverture. Si les pièces sont grandes, elles restent peu éclairées et mal isolées. Elles sont également connues sous le nom de l'entreprise qui les fabrique: "Périgault" ou "Cimacat"



La baraque de type "américaine"

Le baraque américain type UK 100 amène tout empaqueté. Ce type de baraque créa la surprise avec sa toiture plate et son intérieur si bien conçu. Des pièces bien séparées: cuisine, séjour, chambres et salle de bain préfigurant déjà les logements qui restent à bâtir. Largement éclairées, elles bénéficient d'une isolation et d'un confort inédits, notamment la véritable baignoire qui restait dans toutes les éditions.



Sources : Documents donnés par l'association «les amis des baraques»

563

B.P. 972

28.100
40
300

SERVICE
DES DOMAINES.
OFFICE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE.

COMMUNE DE Brest
ABRI PROVISOIRE N° 6^e droite Petit Joux
Type 14

Sabah Eugène
c 19 avenue Tech

ENGAGEMENT D'OCCUPATION DE BÂTIMENT PROVISOIRE.

(Loi n° 47-1465 du 8 août 1947, art. 50 ;
arrêté interministériel d'application du 30 mai, Journal Officiel du 14 juillet 1948.)

L'État a fait édifier à ses frais un bâtiment provisoire à usage (1) et habitations
sur un terrain situé à Brest lui appartenant (ou appartenant à
qui a loué à l'État ledit terrain) ou appartenant à _____, qui a été réquisitionné
par l'État (2).

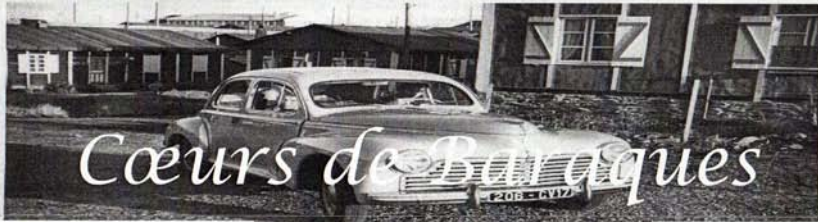
Ce bâtiment est construit en (3) bois et couvert en carroy bitumé
et comprend (4) 2 pièces 1/2 baraque

Par décision du Préfet (du Sous-Préfet de Finistère ou du Maire de _____) [5]
du _____ ce bâtiment provisoire (ou locaux du bâtiment provisoire
à identifier) [5] m'a été attribué, sous les réserves prévues à l'article 3 de l'arrêté interministériel du
30 mai 1948 portant application de l'article 50 de la loi du 8 août 1947.

En conséquence, je déclare accepter les modalités financières de l'occupation et je m'engage notam-
ment, à verser à l'État, à compter du (6) _____
une redevance annuelle fixée à mille trois cent vingt francs.

(1) D'habitation ou agricole ou commercial ou industriel ou professionnel.
(2) Dans le cas où le bâtiment provisoire est édifié sur un terrain appartenant au locataire de ce bâtiment, l'État ne doit aucune redevance pour le terrain occupé.
(3) Bois, matériaux durs, etc.
(4) Indiquer le nombre des pièces d'habitation, les annexes, hangars, etc., s'il y a lieu, la contenance du terrain attenant.
(5) Rayer les mentions inutiles.
(6) Date du début de l'occupation.
J. 802502.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME AU MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT



Année: 2006

N°:3

Novembre

Le Mot du Président

Après une première année d'activité soutenue, l'association vient cette année de souffler un peu. Nous avons toutefois assuré, une exposition à la résidence Louise Leroux du vendredi 31 mars, au mardi 18 avril, au cours de laquelle, il y eut la projection du film « Baraques Blues » le 4 avril et débat avec les résidents. Nous avons recueilli 120 photos à cette occasion.

Le repas du 8 avril, a connu le succès habituel, à la grande satisfaction des trente participants. Le programme s'est poursuivi par une expo, à la résidence « Tartu Bouvet » du mardi 6 au mercredi 14, y compris, la projection du film « Baraques Blues » le jeudi 8 juin et la discussion avec les résidents.

Le 29 août 2006, à Recouvrance, dans le cadre « ciné dans la ville », nous avons présenté, une Expo au jardin Jégaden.

A la rentrée, une autre expo nous attendait à la Médiathèque des Quatre-Moulins: (photos de classes de l'école des Quatre Moulins et du cours complémentaire), dans le cadre des 20 ans de la médiathèque, elle s'est tenu du 1^{er} octobre au 17 novembre 2006, soit 10 jours de plus que prévu, quel succès!

Nous étions une vingtaine d'adhérents au « Café commères » organisé le 10 novembre à la MPT; bien sûr, le journal « Cœurs de baraques » poursuit sa route, n'hésitez pas de me faire part de vos suggestions.

Avec beaucoup de minutie, de patience, de temps, Paul Roudaut, notre trésorier, a terminé la maquette du quartier de Kerangoff; elle sera exposée le jour du café commères, ainsi qu'au mois de décembre à la médiathèque de Plouzané.

Le Président: *Olivier DISARBOIS*

ACTIVITÉS 2007 DE L'ASSOCIATION

Nous avons en préparation une expo à la résidence Louise Leroux au mois d'avril, et une autre à la maison de retraite « Les Villandiers », à une date non définie. D'autres animations viendront s'ajouter à ce pré-programme, vous serez informés en temps utile. Réunion du Conseil d'administration tous les troisièmes vendredis du mois à 14h30, à la Maison Pour Tous de Saint-Pierre, pour participer, téléphonez 8 jours avant.

DANS CE NUMÉRO

LE MOT DU PRÉSIDENT - ACTIVITÉS 2007	1
TÉMOIGNAGE DE MME DESBORDES U1 LE BERGOT LA RAF PAR HÉLÈNE KERMAÏDIC	2
LE PARACHUTISTE PAR PAUL ROUDAUT LA TEMPÊTE PAR HÉLÈNE KERMAÏDIC	3
LES JEUX DANGEREUX PAR RAYMOND JOSSET	4



Eglise du Landais
en baraque



Année: 2010 N°: 7

Baraque de Logonna (février 2010)
(Propriété de la Famille Bouguen)

Novembre

Jean-Marie et sa baraque américaine

Avant la destruction de Brest, mon grand-père maternel Jean-Marie Cuzon, dit l'amiral, né en 1873, habitait le marché Pouliquen, situé près des halles Saint-Louis, entre la rue de la mairie actuellement rue de Lyon et la rue Algésiras. Il occupait un appartement au 3ème étage, comportant une immense pièce sans eau courante, il fallait descendre au robinet situé à l'extérieur de la maison, ni W.C, seul existait un lieu d'aisances rudimentaire au rez-de-chaussée.

L'électricité avait été installée au début des années 30 pour remplacer l'éclairage au gaz de ville. En 1943 devant la violence des bombardements, Jean-Marie avait rejoint son fils Jean, réfugié avec son épouse et ses deux filles dans une ferme près de Plabennec. A la libération la famille Cuzon est particulièrement touchée, mon grand-père, ses deux fils et sa fille sont sinistrés à 100%.

En 1945, mon oncle, formule une demande de relogement pour mon père et sa famille en tant que sinistrés. En 1946 une baraque américaine leur a été attribuée au Bouguen, vous devez imaginer leur émotion et leur stupéfaction, quand ils se sont rendu compte du confort de la baraque: living-room, trois chambres, cuisine, baignoire, W.C. etc. Et Jean-Marie qui a toujours un bon mot, à s'exclamer: *les copains vont maintenant me prendre pour Rockefeller!!!*

Michel Quéméré

* *John Rockefeller, industriel américain (1839-1937), l'un des premiers à avoir pressenti l'avenir du pétrole, il fonda la standard oil en 1882 et acquit l'une des plus grosses fortunes du monde.*

DANS CE NUMÉRO

JEAN MARIE ET SA BARAQUE AMÉRICAINE	MICHEL QUÉMÉRÉ	1
RÉUNION U.N.C.P.:	JEAN-MICHEL BURETTE; MICHEL BELLENGER	1 ET 4
TÉMOIGNAGES: TOUTENKAMION:	JEAN-PIERRE MORVAN	2
RÉSIDENT ET RÉSIDENT :	PAUL COAT	3 ET 4
CRIS ET SPECTACLES DE LA RUE:	ROBERT LE VAILLANT	3



Remise des livres
aux présidents d'associations par le député maire de Gonfreville-L'Orcher

ACTIVITÉS DE
L'ASSOCIATION

Première réunion
de l'Union Nationale
des Cités Provisoires à Gonfreville L'Orcher.

(Depuis l'assemblée
constitutive à Ploemeur
en 2009).

Cette réunion s'est
tenue dans le cadre du
patrimoine au Centre
de Loisirs René Cance
le samedi 18 septembre
2010, en présence
des représentants des
associations adhérentes
à savoir :

- Lorient-
Ploemeur: Mickaël
Sendra ; Brest 1:
Georges Perhirin ;
Brest 2 : Ollivier
Disarbois ; Calais:

Suite Page 4

PLOEMEUR (Morbihan) : Baraquements provisoires : pavillons 534.10 et UK.100
Rapporteur : Isabelle BAGUELIN

Le pavillon 534.10 de type français et le pavillon UK.100 de type américain sont des exemples de baraquement ayant abrité dans le secteur nord-ouest de la France des millions de réfugiés des principales villes détruites par les bombardements telles que Le Havre, Caen, Saint-Lô, Brest, Lorient ou Saint-Nazaire. La ville de Lorient a vu s'implanter vingt-cinq cités provisoires dès 1944. La plus importante est celle du parc du château de Soye entre la ville de Lorient et le bourg de Ploemeur. Les pavillons 534.10 et UK.100 ont été implantés entre 2007 et 2013 par une association d'anciens habitants du site de Soye passionnés par l'histoire du site. Les baraques avaient été conservées pendant de nombreuses années par des propriétaires privés. Ces propriétaires les ont entretenues puis les ont données à l'association, qui les a à son tour démontées et remontées. L'ensemble de ce projet témoigne d'une réflexion sur ce type de construction et sur l'histoire des cités provisoires. Ces deux bâtiments de styles très différents sont des témoignages rares de l'histoire de la Bretagne à la fin de la Seconde guerre mondiale.

Proposition du rapporteur

L'association Mémoire de Soye a saisi la DRAC en 2010 pour demander la protection au titre des monuments historiques du pavillon 534. 10. La délégation permanente du 30 juin 2011 a donné un avis favorable à la poursuite de la procédure de protection au titre des monuments historiques. Après la construction du deuxième pavillon, l'association Mémoire de Soye souhaite inclure la baraque UK.100 dans sa demande protection au titre des monuments historiques.

Si la reconstruction de ces deux baraquements peut au premier abord paraître anecdotique, l'implantation sur le site de Soye et la médiation qui l'accompagne ont un sens historique et ethnologique tout à fait remarquable. Il est ainsi proposé d'inscrire au titre des monuments historiques les deux baraquements et le lavoir en ciment conservé sur le site de Soye.

Avis de l'architecte des bâtiments de France (non lu en séance)

Avis favorable à une inscription au titre des monuments historiques de ces deux baraques qui sont des vestiges mémoriels de la Reconstruction sous les réserves suivantes :

Les baraques sont la propriété de l'association Mémoire de Soye qui les a récupérées en deux lieux distincts, démontées et remontées en 2007, avec l'accord de la ville de Lorient, sur un terrain appartenant à celle-ci faisant partie du parc technologique de Soye situé sur la commune de Ploemeur, où a été établie en 1946 la cité de Soye, « la plus grande cité de baraques du pays de Lorient, théâtre d'une vie provisoire durant 40 années ».

Ce remontage « n'a été rendu possible que par la nature même du bâtiment .../... puisqu'il est par définition amovible ». En outre l'association a pris soin de remonter ces deux baraques « sur un terrain qui à l'époque de la cité provisoire était libre de construction ». En conséquence, je propose qu'elles soient protégées au titre des monuments historiques en tant qu'objets mobiliers et non immeubles, ainsi que le lavoir en béton, seul vestige de la cité.

Ce statut me paraît plus conforme à la nature de ces constructions préfabriquées, démontées et remontées. Il éviterait l'instauration réglementaire d'un périmètre d'abords qui n'aurait pas de sens et qu'il faudra au plus vite transformer en PPM (périmètre de protection modifié) limité à leur seule emprise au sol. L'établissement d'un PPA (périmètre de protection adapté), que je proposerai aussitôt si la protection en tant qu'objets mobiliers ne peut être retenue, revient en effet, par la procédure, à l'établissement d'un PPM. (voir à la fin du PV).

C'est pourquoi la protection monument historique en tant qu'objet mobilier me paraît à la fois la plus simple, la plus efficace et la plus conforme à la nature des vestiges concernés.

Avis de l'architecte en chef des monuments historiques

La région de Lorient a vu s'implanter vingt-cinq cités provisoires juste après la Libération. La plus importante avec 286 baraques abritant 4.000 relogés était celle du château de Soye qui a été le théâtre d'une vie provisoire durant quarante années.

Le château est aujourd'hui assez ruiné et son parc est dans un relatif état d'abandon même s'il abrite une petite zone industrielle d'activité à vocation technologique. Les traces de la cité provisoire ont disparu à l'exception des vestiges du lavoir et des toilettes collectives en parpaings.

Les derniers réfugiés ont quitté le site en 1985 et les baraques qui subsistaient ont alors été brûlées. Depuis 2007, une association d'anciens habitants a remonté deux baraques provenant d'autres cités, l'une de type français et l'autre de type américain. Elles ont été aménagées avec des objets d'époque dans le but de perpétuer la mémoire de la vie de réfugié dans un esprit d'écomusée de la Reconstruction.

Construits de manière sommaire et pour un temps limité, ces baraquements n'offrent malheureusement pas l'intérêt technique et architectural des habitats provisoires conçus à la même époque par Jean-Prouvé. De plus, si le travail de recherches d'archives et de médiation de l'association « Mémoire de Soye » force nécessairement l'admiration, je ne suis pas convaincue, qu'une protection au titre des monuments historiques soit la reconnaissance la plus adaptée à une mise en scène de bâtiments à vocation éphémère et qui de surcroît ne sont pas des unicum.

Pour ces différentes raisons, je suis relativement réservée sur la proposition de d'inscription au titre des monuments historiques proposée pour les deux baraquements remontés et les vestiges du lavoir.

Avis du conservateur des monuments historiques

Les deux baraquements de Ploemeur forment des témoignages à la fois matériel et immatériel du Lorient d'après-guerre.

En effet, nous sommes face à une architecture de série s'il en est, modeste dans sa facture, et temporaire qui plus est. Dès lors, il s'agit donc d'en protéger des exemples représentatifs comme support de la mémoire du lieu et de sa vie antérieure.

Ce qu'on pourrait appeler les « period room » à l'intérieur des baraquements ont une vocation pédagogique portée par une association dont les efforts de médiation sont à saluer. En effet, d'autres baraquements connus ont été remontés sur des terrains privés, et sont donc non visibles.

La matérialité de l'architecture est en partie conservée, et une vraie logique de restauration a présidé au remontage des baraquements, avec la conservation du maximum de matériaux originaux.

La question du potentiel statut d'objet mobilier de ces architectures s'est posée, à laquelle on peut répondre que le rattachement à des réseaux eau-électricité, ainsi que la présence d'un ancrage maçonné au sol en font un immeuble.

Avis du conservateur du service de l'inventaire du patrimoine culturel

La vie dans des baraques provisoires – qui durèrent pourtant des lustres – a constitué un épisode important pour des milliers de Bretons habitant les villes dévastées par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale. Cet habitat précaire, considéré comme dévalorisant pour l'image des villes, a ensuite été éradiqué. Quelques exemplaires ont été démontés et remontés par des propriétaires privés, parfois loin de leur lieu d'origine : on a ainsi signalé une baraque brestoise, conservée à Belle-Isle-en-Terre. On les considère aujourd'hui comme des témoins de l'Histoire, qui peuvent même susciter la nostalgie. Il faut en tout cas se féliciter qu'une association ait sauvé deux de ces baraques, représentatives de deux modèles, l'un français, l'autre américain, et les ait remontées sur le site d'une ancienne cité d'accueil de la périphérie lorientaise. Leur inscription parmi les monuments historiques paraît pleinement justifiée. La protection du lavoir suscite davantage de réserves.

Avis du conservateur régional d'archéologie

Avis favorable.

L'avis de l'architecte des bâtiments de France n'étant pas parvenu à l'heure de la Commission, M. Masson précise qu'il a eu des échanges avec l'architecte des bâtiments de France pour évoquer la question de la nature de la protection des baraquements en tant qu'objet ou immeuble. Certains éléments plaident pour une protection au titre des monuments historiques en tant qu'immeuble. En effet, ces baraquements sont cadastrés et il a été nécessaire de déposer un permis de construire pour déposer le deuxième baraquement, ce qui militerait pour considérer ces éléments comme des immeubles. L'architecte des bâtiments de France s'est posé la question du périmètre de protection. Lors de sa dernière visite, il avait été convenu qu'il serait limité aux parcelles des deux bâtiments mais l'architecte des bâtiments de France regrettait la lourdeur de l'enquête publique.

M. Deschamps explique que les archéologues sont amenés à travailler de plus en plus sur l'archéologie des derniers conflits armés qui soulèvent des questions en terme de conservation. Il demande s'il existe d'autres protections sur ce type de patrimoine. Il se demande quel est le matériau de la couverture d'origine. Il se souvient que ce type de bâtiment dans son enfance était recouvert de bacs acier. La toiture semble aujourd'hui être en papier bitumé.

M. Erlenbach précise que des baraquements sont conservés à Harfleur près du Havre.

Mme Baguelin explique que la couverture a été changée pour des problèmes d'étanchéité. Par ailleurs, elle n'a relevé de protection de baraquements existante à l'exception du camp de Struthof en Alsace classé au titre des monuments historiques.

M. Erlenbach cite également Oradour-sur-Glanc, protégé également au titre de la mémoire.

M. Bonnet rappelle qu'il s'agit d'une problématique européenne. Il raconte qu'il a visité une région dans le nord de la Norvège dévastée par les troupes allemandes à la fin de la guerre où le problème du relogement de la population s'est posé de manière massive. Les Suédois avaient alors fournis des baraquements en bois, en particulier à Hammerfest où quelques uns de ces baraquements ont été conservés et un musée de la Reconstruction a été réalisé. Les norvégiens prévoient actuellement le classement de deux de ces baraquements.

M. Cardin s'étonne que l'on ne parle que des baraquements alors qu'il s'agissait d'un site avec ses cheminements et ses alignements. Il s'inquiète, de fait, que cette partie sera peut-être exclue de la protection et pense qu'il faudrait trouver une protection complémentaire pour le site.

M. Lahellec s'interroge sur l'opportunité d'intégrer l'ensemble du parc dans le Périmètre de protection modifié.

M. Erlenbach demande à qui appartient ce terrain et si le propriétaire est d'accord avec la proposition de protection.

Mme Baguelin explique que la ville de Lorient est propriétaire de l'assiette foncière sur la partie où sont situés les baraquements qui eux-mêmes sont propriété de l'association Mémoire de Soye. La ville, en tant que propriétaire, n'est pas opposée à la protection des baraquements mais est toujours frileuse quant au périmètre de protection. Par ailleurs, le château de Soye est propriété de Lorient

Agglomération. La mairie de Plomeur est sensible au lieu mais ne s'est pas positionnée sur la protection elle-même.

M. Erlenbach estime que le PPM est un outil mais la protection n'est justifiée que si elle est cadrée sur un terrain qui est lui-même significatif de ce qu'était l'implantation de ces logements. Il propose d'ajourner cette proposition en attendant de trouver un consensus politique.

M. Masson rappelle que ce campement était irrigué par des chemins qui n'étaient pas dessinés mais simplement faits dans l'herbe. Pour une part, la distribution de ces anciens logements se faisait par les anciennes allées du parc mais pour l'essentiel, notamment le petit chemin qui menait au lavoir, les circulations passaient à travers champs. Il n'y a pas, aujourd'hui, en dehors du lavoir, d'éléments subsistants dans le paysage qui rappellent le lieu. Ce lieu de mémoire n'est marqué par aucune construction architecturée construite à l'exception de ces baraquements puisque le château de Soye est en ruines.

M. Erlenbach regrette qu'il n'y ait pas de volonté politique et que la demande de protection au titre des monuments historiques vienne uniquement de l'association.

M. Masson indique que la ville de Lorient est volontaire puisqu'elle anime, entre autres, les visites de ce site dans le cadre des Villes et pays d'art et d'histoire.

Mme Baguelin ajoute qu'une convention est en cours de signature entre le service d'animation de l'architecture et du patrimoine et l'association Mémoire de Soye.

M. Erlenbach invite les membres de la commission à se prononcer sur la proposition du rapporteur.

Vote : inscription au titre des monuments historiques des deux baraquements et du lavoir en ciment conservé sur le site de Soye et du PPA associé.

Pour : 19

Contre : 1

Abstention : 2

La commission se prononce pour l'inscription au titre des monuments historiques des deux baraquements et du lavoir en ciment et du PPA associé, en raison de sa valeur de témoignage des cités provisoires établies en urgence dans la région de Lorient en 1945.

